

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Travel Procurement Services Division/Division des
services d'approvisionnement en voyage
Place du Portage, Phase III, 7B3
Portage III 7B3
11, rue Laurier/11 Laurier St.
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet 2016 - ACCOMM. DIRECTORY-REG MARKET	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60LP-150002/A	Date 2015-07-17
Client Reference No. - N° de référence du client E60LP-150002	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$LP-011-67678
File No. - N° de dossier lp011.E60LP-150002	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-09	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dicaire(lp011), François	Buyer Id - Id de l'acheteur lp011
Telephone No. - N° de téléphone (819)420-3001 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	N/A	I - 1	N/A



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>2016 - ACCOMMODATION DIRECTORY - REGULAR MARKETS</p> <ul style="list-style-type: none"> PROVISION OF A SELECTION OF ACCOMMODATION PROPERTIES FOR PUBLIC SERVANTS TRAVELLING ON GOVERNMENT BUSINESS IN CANADA, THE UNITED STATES AND OTHER COUNTRIES AROUND THE WORLD. 	D - 1	I - 1	1	Each	\$	\$		See Herein	

DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

GOVERNEMENT DU CANADA PROGRAMME D'HÉBERGEMENT POUR TOUS LES EMPLOYÉS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Demandes de renseignements - demande d'offre à commandes
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 Offre
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée de l'offre à commandes
- 6.4 Responsables
- 6.5 Utilisateurs identifiés
- 6.6 Ajouts à la liste des Utilisateurs identifiés
- 6.7 Procédures pour les commandes subséquentes
- 6.8 Limite des commandes subséquentes
- 6.9 Ordre de priorité des documents
- 6.10 Attestation
- 6.11 Lois applicables
- 6.12 Divulgence de renseignements
- 6.13 Dernière chambre disponible (Établissements canadiens seulement)
- 6.14 Congés fériés et fins de semaine (Établissements canadiens seulement)

- 6.15 Jours non disponibles (Établissements canadiens seulement)
- 6.16 Ajustements de tarifs
- 6.17 Blocs de chambres (dix (10) chambres et plus)
- 6.18 Chambres fumeur

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Énoncé des besoins
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée du contrat
- 6.4 Paiement
- 6.5 Réservations
- 6.6 Dépôts et frais de chambres
- 6.7 Chambres sécuritaires, propres et confortables
- 6.8 Programmes de fidélisation

PARTIE 7 - LE RÉPERTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

- 7.1 Présentation du Répertoire
- 7.2 Diffusion du Répertoire
- 7.3 Plaintes de la part des clients
- 7.4 Liste de fournisseurs

Liste des annexes:

Annexe A - DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT ET TARIFS

Annexe B - FORMULAIRE DE SOUMISSION

Annexe C - FORMULAIRE D'ACCEPTATION

Annexe D - UTILISATEURS IDENTIFIÉS

Annexe E - EXEMPLE DE RAPPORT TRIMESTRIEL

Annexe F - CONSEIL D'ADMINISTRATION OU PROPRIÉTAIRE(S)

Annexe G - LIMITES MAXIMALES DE TARIFS À L'ÉTRANGER

Annexe H - INSTRUCTIONS POUR LES FOURNISSEURS ÉTRANGERS CONCERNANT LES VIREMENTS TÉLÉGRAPHIQUES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La Demande d'offre à commandes (DOC) comporte sept (7) parties, ainsi que des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin. |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC. |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer une offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés. |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre ainsi que la méthode de sélection. |
| Partie 5 | Attestation: comprend l'attestation à fournir. |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent;

6A: contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |
| Partie 7 | Le Répertoire des établissements d'hébergement: contient des informations relatives au Répertoire des établissements d'hébergement. |

Les annexes comprennent : l'annexe A - Données sur l'établissement et tarifs, l'annexe B - Formulaire de soumission, l'annexe C - Formulaire d'acceptation, l'annexe D - Utilisateurs identifiés, l'annexe E – Exemple de rapport trimestriel, l'annexe F – Conseil d'administration ou propriétaire(s), l'annexe G – Limites maximales de tarifs à l'étranger et l'annexe H – Instructions pour les fournisseurs étrangers concernant les virements télégraphiques.

1.2 Sommaire

Le Canada prévoit un besoin en services d'hébergement, durant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Par la présente, le Canada invite l'offrant à lui présenter une offre pour des chambres d'invités ou des logements commerciaux semblables tel que définis à l'annexe A.

Afin d'aider ses utilisateurs identifiés à louer des chambres de la façon la plus économique qui soit, le gouvernement du Canada a l'intention de :

- a) demander aux établissements d'hébergement de présenter des offres, en les invitant à proposer des tarifs quotidiens, hebdomadaires et mensuels applicables à un certain nombre de catégories différentes de chambres;

b) veiller à ce que les tarifs acceptés, selon les critères cités dans le présent document, soient publiés dans le Répertoire 2016 des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement et soient mis à la disposition des Utilisateurs identifiés qui voyagent en service commandé autorisé par le gouvernement fédéral, provincial, territorial ou autre organisme gouvernemental approuvé et dont les frais seront payés ou remboursés par l'État, conformément à la Directive sur les voyages.

« Utilisateur identifié » ou « Utilisateurs identifiés » comprend un ministère, commission ou agence du Gouvernement du Canada ou une société d'État pour laquelle Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada est autorisé à fournir des services en vertu de la Loi sur le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, et qui est inscrit à l'annexe C - Utilisateurs identifiés; ci-joint à la présente, durant la période de toute offre à commandes subséquentes. Ces utilisateurs identifiés incluent les organisations listées dans l'annexe I, I.1, II et certaines dans l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, c.F-11. Dans un contexte qui justifie une telle interprétation, la définition du terme peut aussi inclure un employé d'un Utilisateur identifié. Lorsque l'Offrant a accepté de faire bénéficier de ses tarifs gouvernementaux les entrepreneurs, consultants et conseillers liés par contrats à frais remboursables qui voyagent par affaire dans l'exécution de leur contrat, les termes « Utilisateur identifié » ou « Utilisateurs identifiés » peuvent aussi inclure ces personnes.

Les employés des Utilisateurs identifiés qui voyagent en service commandé dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que les membres des familles des employés du Gouvernement du Canada lorsqu'il s'agit d'une affectation ou d'une mutation, et les entrepreneurs à frais remboursables, les consultants ou les conseillers qui voyagent en service commandé dans l'exécution de leurs contrats pour le compte des Utilisateurs identifiés, sont souvent appelés à louer des chambres d'invité ou de l'hébergement commercial semblable.

Les employés des gouvernements provinciaux et territoriaux identifiés à l'annexe D - Utilisateurs identifiés sont aussi considérés comme des Utilisateurs identifiés.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (OMC-AMP), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instruction, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Clauses et conditions uniformisées d'achat

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>)
publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006 - Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, la transmission des offres par télécopieur ou par courrier électronique à l'intention de TPSGC **ne sera pas acceptée.**

2.3 Demandes de renseignements - demande d'offre à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au Responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

Section I: Données sur l'établissement et tarifs (une (1) copie papier et une (1) copie électronique sur un support amovible)

Section II: Les offrants doivent fournir les attestations requises énumérées à la partie 5.

- a) L'offre doit traiter en profondeur de chacun des points mentionnés dans la DOC. De plus, il est essentiel que tous ces éléments soient exprimés de façon claire et concise et présentés dans le format prescrit (annexes B, C et F);

Les offrants doivent fournir une offre complète et suffisamment détaillée, incluant tous les renseignements demandés concernant les prix afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DOC;

- b) Les offrants doivent retourner l'offre dûment remplie et signée, conformément aux conditions stipulées dans la présente DOC, en utilisant le formulaire de soumission ci-joint (annexe B) ou le CD du Système de soumission électronique de tarifs d'hébergement (SSÉTH), et en y retournant les données sur un support électronique, accompagné d'une copie imprimée.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement

Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé.

- c) Les offrants doivent envoyer les frais d'administration et d'inscription tel qu'indiqué à la Partie 4, section 4.1.1.1 - Critères d'évaluation techniques obligatoires, avec leur offre;

- d) Les offrants qui présentent des offres en retard ne figureront pas au Répertoire 2016 des établissements d'hébergement, mais ils demeureront inscrits sur la liste des fournisseurs pour les prochains appels d'offres.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires

Pour être considérée recevable, l'offre doit satisfaire aux conditions obligatoires énumérées dans cette DOC. Les offrans qui envoient des offres jugées irrecevables ne seront pas pris en considération, mais verront leur chèque ou mandat-poste leur être retourné ou recevront un remboursement, par chèque, pour tous les paiements de frais d'inscription et d'administration qui ont été traités. Les chaînes qui soumettent des offres pour des établissements en dehors du Canada et qui payent le tarif fixe d'inscription ne seront pas remboursées si au moins un (1) établissement est accepté et publié dans le Répertoire. Pour recevoir un remboursement, l'offrant doit fournir son Numéro d'entreprise - approvisionnement (voir l'annexe A, section 1, numéro 1.2).

Pour les établissements qui paient leurs frais d'administration et de participation par chèque ou mandat-poste, veuillez être avisé que TPSGC encaissera le chèque ou mandat-poste seulement après avoir reçu l'autorisation finale du Secrétariat du Conseil du Trésor pour publier le Répertoire. Cette autorisation est généralement reçue entre la mi et la fin décembre. **Pour cette raison, chaque chèque ou mandat-poste doit avoir un période de validité d'au moins cent quatre-vingt (180) jours.**

- a) i) Pour les établissements canadiens, les offrans doivent payer des frais d'administration et d'inscription de \$ 200 canadiens par établissement avec l'offre et le paiement doit être fait au moyen d'un mandat-poste ou d'un chèque libellé au nom du « Receveur général du Canada ».

Pour les établissements canadiens qui se trouvent dans les marchés ci-dessous, les offrans doivent payer des frais d'administration et d'inscription de \$ 350 canadiens par établissement avec l'offre et le paiement doit être fait au moyen d'un mandat-poste ou d'un chèque libellé au nom du « Receveur général du Canada ». C'est marchés sont les suivants :

Gatineau (centre-ville) : Sur l'une ou l'autre des rues suivantes qui se croisent comme suit, ou à l'intérieur de leurs limites : rue Laurier - boul. Alexandre Taché - rue Montcalm - rue Papineau - rue St Rédempteur - boul. Sacré Cœur.

Montréal (centre-ville) : Sur l'une ou l'autre des rues suivantes qui se croisent comme suit, ou à l'intérieur de leurs limites : rue Sherbrooke E. - rue St-Denis - rue Bonsecours - rue de la Commune - rue Wellington - rue de la Montagne - rue Notre-Dame - rue Guy.

Montréal (aéroport) : Dans un rayon de dix (10) kilomètres à partir de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. (La distance est calculée et vérifiée à l'aide de Google™ Maps Canada avec comme point de départ de l'aéroport " boulevard Albert de niverville, Dorval ").

Ottawa (centre-ville) : Sur l'une ou l'autre des rues suivantes qui se croisent comme suit, ou à l'intérieur de leurs limites : rue Wellington - rue Rideau - rue Dalhousie, rue York, avenue King Edward - avenue Mann - de l'autre côté du Canal Rideau - rue McLeod - avenue Bronson.

Toronto (centre-ville) : Sur l'une ou l'autre des rues suivantes qui se croisent comme suit, ou à l'intérieur de leurs limites : du Lac Ontario, rue Lower Jarvis - rue Jarvis - rue Bloor est - rue Bloor ouest - avenue Spadina jusqu'au Lac Ontario et le long du secteur riverain pour revenir à la rue Lower Jarvis.

Toronto (aéroport) : Dans un rayon de dix (10) kilomètres de l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto. (La distance est calculée et vérifiée à l'aide de Google™ Maps Canada avec comme point de départ de l'aéroport " Silver Dart Drive, Mississauga ").

Vancouver (centre-ville) : Sur l'une ou l'autre des rues suivantes qui se croisent comme suit, ou à l'intérieur de leurs limites : rue Denman - avenue Beach - rue Pacific - boul. Pacific - rue Abbott jusqu'à Burrard Inlet et le long du secteur riverain pour revenir à la rue Denman.

Vancouver (aéroport) : Dans un rayon de six (6) kilomètres de l'aéroport international de Vancouver. (La distance est calculée et vérifiée à l'aide de Google™ Maps Canada avec comme point de départ de l'aéroport " Grant McConachie Way, Vancouver ").

ii) Pour les établissements américains et étrangers, les offrants doivent payer des frais d'administration et d'inscription de \$ 200 américains par établissement avec l'offre. **Les établissements américains et étrangers reliés à une chaîne hôtelière devraient communiquer avec leur représentant afin de bénéficier d'une possible réduction des frais.**

a) Pour les établissements américains, les frais payés par les offrants doivent être effectués en dollars américains au moyen d'un mandat-poste ou d'un chèque libellé au nom du « Receveur général du Canada ». Les paiements peuvent aussi être fait par virement télégraphique. Tous les documents relatifs aux virements télégraphiques doivent comporter le nom de l'établissement ainsi que le code de fournisseur octroyé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

b) Pour les établissements dans les autres pays, les frais payés par les offrants doivent être effectués au moyen d'un mandat-poste américain international ou d'un virement télégraphique libellé au nom du « Receveur général du Canada ». Tous les documents relatifs aux virements télégraphiques doivent comporter le nom de l'établissement ainsi que le code de fournisseur octroyé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les informations relatives aux virements télégraphiques sont indiquées dans l'Annexe H – Instructions pour les fournisseurs étrangers concernant les virements télégraphiques.

Nota : Veuillez envoyer une copie du document de traite bancaire avec votre offre.

iii) Pour les chaînes hôtelières ayant des établissements aux États-Unis, les offrants qui désirent soumettre des tarifs pour autant d'établissements américains qu'ils le désirent doivent payer un tarif fixe d'inscription et d'administration de \$ 400 américains.

iv) Pour les chaînes hôtelières ayant des établissements à l'étranger (à l'extérieur du Canada et des États-Unis), les offrants qui désirent soumettre des tarifs pour autant d'établissements étrangers qu'ils le désirent doivent payer un tarif fixe d'inscription et d'administration de \$ 400 américains.

- b) Pour les établissements qui se trouvent dans les marchés des aéroports identifiés au paragraphe a) i) ci-dessus, ceux qui ne sont pas adjacents à l'aéroport ou situés sur le terrain de celui-ci doivent offrir un service de navette en provenance et à destination de l'aéroport et ce, sans frais additionnels pour le Canada.
- c) Les offrants doivent fournir de l'hébergement qui est sécuritaire, propre et confortable (voir la Partie 6B, section 6.7). Le Canada se réserve le droit de faire une visite des lieux durant la période d'évaluation des offres ou à tout moment durant la période de l'offre à commandes, afin de vérifier si l'offrant se conforme à ce critère.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d) Les offrants acceptent toutes les modalités et conditions énumérées dans la DOC.

4.1.2 Évaluation financière

Les offrants doivent soumettre des tarifs qui ne dépassent pas les limites maximales suivantes:

- (i) établissements au Canada - \$ 200 canadiens par nuitée (toutes les catégories de chambres);
- (ii) établissements aux États-Unis - \$ 200 américains par nuitée (toutes les catégories de chambres);
- (iii) établissements en dehors du Canada et des États-Unis : Vous référer à l'annexe G – Limites maximales de tarifs à l'étranger. Celles-ci s'appliquent à toutes les catégories de chambres.

Veillez prendre note que pour les établissements qui sont situés dans les pays autres que le Canada et les États-Unis, si l'établissement soumet ses tarifs en devise locale, ceux-ci seront convertis en dollars américains afin de déterminer s'ils respectent les taux maximums identifiés dans l'annexe G (qui sont indiquées en dollars américains). Le taux de change qui sera utilisé sera le taux de midi de la Banque du Canada le jour de la fermeture des soumissions.

4.2 Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable dont les tarifs ne dépassent pas les tarifs maximums indiqués à la partie 4, section 4.1.2.

NOTE : Pour les offrants canadiens et américains recommandés pour l'attribution d'une offre à commandes, les offres recevables seront utilisées en vue de l'établissement d'une limite de tarif par ville et par période tarifaire. La limite de tarif par ville sera établie afin de répertorier un nombre suffisant d'établissements d'hébergement pour répondre aux besoins prévus par le Canada, au prix le plus raisonnable possible.

La méthode qui sera utilisée sera la moyenne de tous les tarifs journaliers pour la catégories chambre d'invité standard dans une ville donnée plus un tiers de la déviation standard :

$$\text{Limite de tarif pour la ville} = \frac{\sum x}{n} + 1/3 \sqrt{\frac{\sum (x - \bar{x})^2}{n}}$$

Où « x » est égale au tarif pour une nuitée dans la catégorie chambre d'invité standard dans un hotel spécifique et « n » est égale au nombre d'hôtels qui ont soumis un tarif.

La formule pour établir la déviation standard est :

$$\sqrt{\frac{\sum (x - \bar{x})^2}{n}}$$

Où « \bar{x} » représente la moyenne de tous les tarifs pour une nuitée dans la catégorie chambre d'invité standard, qui est calculée comm suit:

$$\text{Moyenne : } \frac{\sum x}{n}$$

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Veillez remplir l'annexe F – Conseil d'administration ou propriétaire(s)

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à la partie 1, section 1.2 - Sommaire.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante, avec les conditions suivantes :

- a) En ce qui a trait à la section 8 de 2005 Conditions générales, les « prix unitaires de l'offre à commandes » n'incluent pas les prix offerts par l'offrant en réponse à des demandes individuelles de rabais basés sur les volumes. Le Canada ne sera pas tenu responsable d'erreurs, d'incohérences ou d'omissions dans aucune information publiée concernant cette série d'offres à commandes. Si l'offrant constate des erreurs, incohérences ou omissions, l'offrant accepte d'informer le Responsable de l'offre à commandes immédiatement.
- b) En ce qui a trait à la section 4(d), bien que cette offre à commandes ne soit pas assignable ou transférable et que tout assignement ou transfert présumé soit invalide et sans effet, pour cette offre à commande, le Canada peut accepter (à sa seule discrétion) d'octroyer une offre à commandes substituée si :
 - (i) une demande est faite par l'offrant original au Responsable de l'offre à commandes lui demandant d'octroyer une offre à commande substituée; et
 - (ii) que l'offre à commandes substituée soit pour les mêmes services, aux mêmes modalités et conditions et aux mêmes prix dans l'offre soumise par l'offrant original.

6.2.2. Rapports sur l'utilisation de l'offre à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes (OC). Ces données doivent comprendre tous les frais d'hébergement, incluant les achats payés à l'aide de la Carte individuelle de voyage (CIV) du gouvernement du Canada ou de la Carte ministérielle de frais de voyage (CFMV). Les données fournies doivent être seulement pour les voyages de passage et pour les utilisateurs identifiés listés à l'annexe D. Les données rassemblées doivent être envoyées à chaque trimestre au Canada de la façon suivante:

- Rapport n° 1 : 15 jours après la fin du mois de mars;
- Rapport n° 2 : 15 jours après la fin du mois de juin;
- Rapport n° 3 : 15 jours après la fin du mois de septembre;
- Rapport n° 4 : 15 jours après la fin du mois de décembre.

Les rapports doivent inclure, au minimum, les informations suivantes détaillant les séjours des voyageurs gouvernementaux :

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 1) le nombre de nuitées par trimestre pour l'ensemble du Gouvernement du Canada;
- 2) les revenus totaux générés par les nuitées, par trimestre, pour l'ensemble du Gouvernement du Canada.

Ces rapports doivent être envoyés à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction de la gestion des transports
Division des services d'approvisionnement en voyage
Programme des établissements d'hébergement et des entreprises de location de véhicules
11, rue Laurier, Phase III, 7B3-23,
Gatineau, Québec, Canada
K1A 0S5

Attention : Christine Elisan
Courriel : christine.elisan@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Tous les champs de données du rapport doivent être remplis tel que demandé. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun service n'a été fourni pendant la période visée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Le fait de ne pas fournir les rapports remplis au complet selon les directives mentionnées ci-dessus peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes et l'application d'une mesure corrective du rendement du fournisseur. Un exemple de rapport trimestriel est fourni à l'annexe E.

6.3 Durée de l'offre à commandes

6.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 inclusivement.

6.4 Responsable

6.4.1 Responsable de l'offre à commandes

François Dicaire
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction de la gestion des transports
Division des services d'approvisionnement en voyage
11, rue Laurier, Phase III, 7B3-38
Gatineau, Québec, Canada K1A 0S5

Téléphone : 819-420-3001

Courriel : francois.dicaire@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou rhelvdgt.acrdtmd@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le Responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout Utilisateur identifié.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.4.2 Soutien technique

Pour obtenir du soutien technique, veuillez envoyer votre demande à :

Télécopieur : 819-956-4944

Courriel : rhelvdgt.acrdtmd@tpsgc-pwgsc.gc.ca

En envoyant une demande pour du soutien technique, celle-ci devrait seulement contenir des questions concernant les items qui ne sont pas de nature contractuelle concernant l'offre à commandes.

6.5 Utilisateurs identifiés

La liste des Utilisateurs identifiés autorisés à placer des commandes subséquentes à l'offre à commandes se trouve à l'annexe D.

6.6 Ajouts à la liste des Utilisateurs identifiés

Si le Canada autorise l'ajout d'un nouvel utilisateur à la liste des Utilisateurs identifiés (annexe D), l'offrant accepte de fournir les services spécifiés dans la présente aux employés du nouvel Utilisateur identifié, aux mêmes conditions et aux tarifs et prix mentionnés dans la présente.

Toute révision à la liste des Utilisateurs identifiés (annexe D) sera autorisée par le Responsable de l'offre à commandes à n'importe quel moment avant l'expiration de la durée de l'offre à commandes et fera l'objet d'un communiqué électronique qui sera envoyé aux offrants. La liste la plus à jour des Utilisateurs identifiés se trouve à l'adresse suivante:

<http://rehelv-acrd.tpsgc-pwgsc.gc.ca/preface-fra.aspx#utilisateurs>.

6.7 Procédures pour les commandes subséquentes

6.7.1 Les Utilisateurs identifiés réserveront leur hébergement:

i) par téléphone, par télécopieur, par courriel, par Internet et en utilisant un système de réservation automatisé pour obtenir une réservation pour laquelle un numéro de confirmation a été fourni par l'offrant, et limité exclusivement aux détails pertinents des besoins fournis par l'Utilisateur identifié à l'offrant;

ii) par l'entremise de représentants du service de voyages du gouvernement (agence de voyage) pour obtenir une réservation pour laquelle un numéro de confirmation a été fourni par l'offrant, et limité exclusivement aux détails pertinents des besoins fournis par l'Utilisateur identifié à l'offrant;

iii) par l'entremise d'autres prestataires de services de voyage auxquels ont recours les gouvernements provinciaux ou territoriaux pour obtenir une réservation pour laquelle un numéro de confirmation a été fourni par l'offrant, et limité exclusivement aux détails pertinents des besoins fournis par l'Utilisateur identifié à l'offrant.

6.7.2 Les Utilisateurs identifiés peuvent aussi obtenir de l'hébergement en se présentant au comptoir, où l'Utilisateur identifié obtiendra immédiatement de l'hébergement sur les lieux (si disponible), et limité exclusivement aux détails pertinents des besoins fournis par l'Utilisateur identifié à l'offrant.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 9 000 \$ canadiens au Canada, 9 000 \$ américains aux États-Unis et 12 000 \$ américains pour les établissements dans les pays autres que le Canada et les États-Unis, à l'exclusion des taxes comme la TVP, la TPS, la TVH, la taxe de vente d'état et la taxe sur l'occupation, le cas échéant.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

1. La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
2. Les articles de l'offre à commandes;
3. Les conditions générales - 2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
4. Les conditions générales – 2010C (2015-07-03), Conditions générales – services (complexité moyenne);
5. Les annexes A, B, C, D, E, F, G et H;
6. L'offre de l'offrant.

6.10 Attestations

6.10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.12 Divulgence des renseignements

L'offrant accepte que ses prix ainsi que les informations sur son établissement et les services soient divulguées par le Canada advenant l'attribution d'une offre à commandes, incluant la publication des prix dans le Répertoire d'établissements d'hébergement dans Internet, et convient qu'il n'aura aucun droit de réclamation contre le Canada, le Ministre, l'Utilisateur identifié, leurs employés, agents ou préposés en ce qui a trait à ladite divulgation.

6.13 Dernière chambre disponible (Établissements canadiens seulement)

Les offrants doivent être en mesure de fournir de l'hébergement sur une base de « dernière chambre disponible ». Les réservations doivent être acceptées pour toute chambre disponible dans la catégorie pour laquelle des tarifs ont été proposés. On ne doit pas exclure les chambres qui sont jugées supérieures du point de vue de l'emplacement (par ex: vue du port vs vue de la ville). De même, des tarifs distincts ne seront pas acceptés pour les hôtels et motels qui font partie du même établissement.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.14 Congés fériés et fins de semaine (Établissements canadiens seulement)

Les tarifs ne pourront en aucun cas être augmentés, par exemple les fins de semaine, les congés fériés ou pendant les manifestations spéciales à l'échelle régionale.

6.15 Jours non disponibles (Établissements canadiens seulement)

6.15.1 Les offrants pourront choisir au maximum dix (10) jours par année pour lesquels ils ne seront pas tenus d'offrir les tarifs offerts dans l'offre à commandes. Les dates doivent être entré dans le format standardisé AAAA-MM-JJ.

6.16 Ajustements de tarifs

Les tarifs offerts pour le Répertoire des établissements d'hébergement 2016 sont considérés comme des tarifs plafonds. Les fournisseurs préférentiels, ayant reçu une offre à commandes, auront l'option de réduire leurs tarifs offerts au cours de l'année 2016 de la façon suivante:

- a) Fournir **au plus tard le 15 janvier 2016** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **de février et mars 2016**.
- b) Fournir **au plus tard le 19 février 2016** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **d'avril, mai et juin 2016**.
- c) Fournir **au plus tard le 20 mai 2016** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois de **juillet, août et septembre 2016**.
- d) Fournir **au plus tard le 19 août 2016** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **d'octobre, novembre et décembre 2016**.

Les fournisseurs préférentiels doivent faire parvenir leurs changements de tarifs tel qu'indiqué ci-dessus, **par écrit**, soit par télécopieur au 819-956-4944 ou par courriel à l'adresse rhelvdgt.acrdtmd@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Aucun autre changement de tarif ne sera accepté que ceux spécifiés ci-dessus et ce sans exceptions.

Les demandes de réduction de tarifs doivent être envoyées à chaque trimestre. TPSGC ne modifiera pas les tarifs autres que ceux couvert la période indiquée et ne gardera pas au dossier les demandes pour les trimestres ultérieurs. De plus, TPSGC ne fournira pas d'accusé de réception, à moins qu'une clarification soit nécessaire concernant la demande de réduction de tarifs.

Advenant qu'un fournisseur réduit son offre pour un mois spécifique, toutes les réservations existantes doivent être modifiées au nouveau tarif réduit. Si le mauvais tarif est facturé à un Utilisateur identifié, ceci sera considéré comme un trop-perçu et le fournisseur sera dans l'obligation de rembourser immédiatement le trop-perçu à l'Utilisateur identifié.

6.17 Blocs de chambres (dix (10) chambres et plus)

Les offrants ne sont pas tenus de se conformer aux modalités et conditions de l'offre à commandes quand un Utilisateur identifié participe à une conférence/réunion/événement pour lequel un **bloc de dix (10) chambres ou plus** a été mis de côté ou est demandé.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.18 Chambres fumeur

Les chambres fumeur peuvent être offertes au même tarif que celui indiqué dans votre offre ou peut être offerte à des frais additionnels au tarif proposé dans votre offre. Veuillez indiquer laquelle de ces options s'appliquera dans la section « Services offerts ».

B. CLAUSES DE CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les services décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010C (2015-07-03) Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

Les services doivent être rendus conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Modalité de paiement

À son arrivée à l'établissement d'hébergement, celui-ci demandera une autorisation à l'émetteur de la carte de crédit utilisée par l'Utilisateur Identifié afin de s'assurer que les fonds sont disponibles. Conséquemment, l'émetteur de la carte de crédit déduira le montant autorisé du crédit disponible sur la carte et celui-ci sera supprimé lorsque l'utilisateur identifié paiera la facture finale et la transaction sera finalisée entre l'établissement d'hébergement et l'émetteur de la carte. Le montant de l'autorisation qui sera déduit devrait être proportionnel à la durée du séjour. L'établissement d'hébergement ne peut exiger un paiement anticipé pour une réservation ou la prolongation d'un séjour, et ce, pour tous les types de réservation. Le processus décrit ci-haut n'est pas considéré comme un dépôt ou un paiement anticipé et fait parti des pratiques standards de l'industrie.

Le paiement de la facture se fera au départ de l'Utilisateur identifié. Si un Utilisateur identifié a payé un tarif autre que celui qui se trouve dans l'offre à commandes, l'établissement doit rembourser tout montant payé en surplus des tarifs offerts dans l'offre à commandes à l'Utilisateur identifié dans les plus brefs délais.

Lors du départ, une facture doit être remise à chaque Utilisateur identifié. Le paiement peut se faire avec la Carte individuelle de voyage (CIV) du Gouvernement du Canada, une carte ministérielle de frais de voyage (CMFV), une carte de crédit personnelle, par carte de débit (Interac) ou par tout autre mode de paiement accepté par l'établissement.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.4.2 Base de paiement et trop-perçus

En contrepartie de son inscription dans le Répertoire des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement, l'entrepreneur s'engage à exiger seulement le ou les tarifs indiqués pour les types d'hébergement établis en vertu des modalités et conditions énumérées dans la présente.

L'entrepreneur accepte que les tarifs imputés aux voyageurs soient vérifiés et accepte de rembourser, dans les plus brefs délais à l'Utilisateur identifié, tout montant payé en trop par rapport au tarif mentionné dans l'offre à commandes. L'offrant devra donc répondre à toute demande de remboursement dans les cinq (5) jours ouvrables, ce qui est également la ligne de conduite interne de TPSGC pour ce qui est du temps de réponse à toute demande.

L'entrepreneur accepte de ne pas utiliser le nom de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans aucun matériel publicitaire pour la promotion de ses services. Le fournisseur accepte également de ne pas faire la promotion d'un tarif du gouvernement fédéral où les tarifs soumis n'ont pas été acceptés ou si aucun tarif n'a été soumis pour le Répertoire 2016 des établissements d'hébergement.

L'entrepreneur comprend et accepte que, s'il refuse d'honorer les modalités, les conditions ou les tarifs fournis pour la durée de cette offre à commandes, il peut voir son établissement retiré du Répertoire 2016 des établissements d'hébergement.

6.5 Réservations

Toutes les réservations confirmées doivent être honorées. Si une chambre n'est pas disponible dans la catégorie réservée au moment de l'enregistrement, l'établissement fournira alors une chambre de catégorie supérieure sans frais additionnels. Si le Canada reçoit une plainte d'un Utilisateur identifié qu'un établissement ne respecte pas ce critère, le Canada se réserve le droit de retirer le nom de l'établissement contrevenant du Répertoire.

Les établissements peuvent, sans y être tenus, garder une chambre libre après 16 h (heure locale de l'établissement d'hébergement) le jour de l'enregistrement, à moins que l'Utilisateur identifié ait fait une réservation garantie pour une arrivée tardive.

6.6 Annulations

Pour les besoins de la présente offre à commandes, les annulations doivent être acceptées jusqu'à 16 h (heure locale de l'établissement d'hébergement) le jour de l'enregistrement.

6.7 Dépôts, frais de chambres et arrivées tardives

Les dépôts et autres frais ne doivent pas être perçus sur la carte de crédit de l'Utilisateur identifié avant le jour de départ.

Si un Utilisateur identifié annule une réservation conformément à la partie 6B, 6.6 – Annulations, incluant une réservation pour une arrivée tardive, l'établissement ne doit pas percevoir de frais sur sa carte de crédit par débit ou par toute autre manière.

Si un Utilisateur identifié a fait une réservation, incluant une réservation pour une arrivée tardive, qu'il ne s'est pas enregistré et qu'il n'a pas annulé cette réservation conformément à la partie 6B, 6.6 – Annulations, une perception sur sa carte de crédit peut être faite à ce moment pour l'équivalent d'une nuitée seulement, au tarif du gouvernement.

Si un Utilisateur identifié décide de ne pas rester parce que la chambre n'était pas sécuritaire, propre ou confortable, sa carte de crédit ne doit pas être débitée pour des dépôts ou tout autres frais. C'est un critère obligatoire de l'offre à

commandes que les chambres soient sécuritaires, propres et confortables. Si un Utilisateur identifié se plaint qu'un établissement ne respecte pas ce critère obligatoire minimum, le Canada se réserve le droit de retirer le nom de l'établissement contrevenant du Répertoire.

Si un Utilisateur identifié décide de ne pas rester pour toute la durée pour laquelle il avait réservé, l'établissement ne peut percevoir plus que le tarif du gouvernement multiplié par le nombre de nuits que l'Utilisateur identifié est demeuré dans l'établissement. Les dépôts et autres frais ne doivent pas être perçus sur sa carte de crédit pour les départs anticipés.

6.8 Chambres sécuritaires, propres et confortables

Il faut, au minimum, garantir des chambres sécuritaires, propres et confortables.

6.9 Programmes de fidélisation

Les employés du Gouvernement du Canada peuvent adhérer à des programmes de fidélisation. Cependant, les employés ne seront pas remboursés s'il y a des frais additionnels rattachés au tarif de la chambre pour adhérer aux programmes de fidélisation.

PARTIE 7 - LE RÉPERTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

7.1 Présentation du Répertoire

Le Répertoire des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement comprend trois sous-répertoires, établis selon la situation géographique : Canada, États-Unis et Autres Pays. Un tableau alphabétique des villes où se trouvent les établissements d'hébergement figure dans chaque sous-répertoire.

Dans les sous-répertoires canadiens et américains, les établissements sont répartis, lorsqu'il y a lieu, en deux sections, « dans la limite de tarif pour la ville » et « au-dessus de la limite de tarif pour la ville », pour chaque ville.

Les établissements dont le nom figure dans la section « dans la limite de tarif » constituent la norme dans le cas d'hébergement à fournir aux utilisateurs identifiés.

Les deux sections du répertoire des établissements par ville sont en outre subdivisées en sections selon la catégorie de chambre : chambre d'invité, garçonnière/studio et suite à une chambre à coucher avec ou sans cuisine. Les renseignements concernant chaque catégorie de chambre sont indiqués par ordre croissant selon le tarif.

Les fonctionnaires en déplacement peuvent choisir un établissement d'hébergement en consultant la liste des établissements par ville, puis aller voir les renseignements particuliers à cet établissement sur une page distincte. Cette page d'information comprend les services de l'établissement, son adresse, ses numéros de téléphone et de télécopieur, l'adresse de son courriel et celle de son site Web de même que les tarifs selon la période, la catégorie de chambre et l'occupation.

Pour chaque établissement répertorié, la page d'information de l'établissement comprend un lien à Google[™] Maps.

La présentation du sous-répertoire portant sur les Autres Pays est la même que dans les deux autres sous-répertoires, sauf qu'il n'y a pas de sections « dans la limite de tarif pour la ville » et « au-dessus de la limite de tarif pour la ville ».

Le Répertoire des établissements d'hébergement publie aussi la cote écologique des programmes Feuille Verte ou Clé Verte. Les Utilisateurs identifiés peuvent faire leur recherche dans le Répertoire par cote écologique.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7.2 Diffusion du Répertoire

Le Répertoire des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement est diffusé par voie électronique sur Internet sur le site Web suivant : <http://rehelv-acrd.tpsgc-pwpsc.gc.ca/index-fra.aspx>

Les voyageurs peuvent utiliser un système de réservation automatisé. Nous vous encourageons à rendre les tarifs de votre établissement accessibles aux employés du gouvernement qui utilisent ce service de réservation en ligne. Pour ce faire, veuillez soumettre vos tarifs avec la politique d'annulation en vigueur dans l'entente avec le Gouvernement du Canada à Travelport (Apollo/Galileo/Worldspan), le Système de distribution global (SDG) utilisé par l'outil de réservation en ligne qui fait la recherche et affiche les tarifs, et utiliser le code « GVC » pour identifier les tarifs du Gouvernement du Canada. Le code « GOC » peut aussi être utilisé si vous utilisez le SDG Sabre. Voici les pseudo-codes des villes requis :

- HRG – **2DN3, 2DN4, 2DN5, 2DO0, 2DO1 et 2DO2** (Travelport) et **B3W1** (Sabre) (IATA 6752419-2)
- AMEX - **Z1C0** (Sabre)
- Carlson Wagonlit - **H120 et 22L0** (Sabre)
- Yukon Government Travel - **27LL** (Apollo)

Note: Les établissements qui utilisent Travelport (Apollo/Galileo/Worldspan) doivent obligatoirement enregistrer leurs tarifs pour le Gouvernement du Canada dans celui-ci afin de prévenir toute erreur de réservation lorsque les employés utilisent l'outil de réservation en-ligne.

7.3 Plaintes de la part des clients

Le Programme des établissements d'hébergement et des entreprises de location de véhicules de la Division des services d'approvisionnement en voyage de TPSGC fera enquête sur toute plainte portée par un Utilisateur identifié. TPSGC se réserve le droit de faire une visite des lieux de l'établissement contrevenant. TPSGC se réserve aussi le droit de radier l'établissement contrevenant du Répertoire, s'il ne remédie pas à la situation ou s'il ne respecte pas les modalités et conditions de l'offre à commandes. L'offrant devra donc répondre à toute plainte dans les cinq (5) jours ouvrables, ce qui est également la ligne de conduite interne de TPSGC pour ce qui est du temps de réponse à toute demande.

7.4 Liste de fournisseurs

La Division des services d'approvisionnement en voyage de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada tient une liste des fournisseurs d'hébergement commercial au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Chaque année, on fait parvenir à tous les fournisseurs inscrits sur la liste des fournisseurs une Demande d'offre à commandes (DOC) afin d'obtenir des tarifs d'hébergement pour le Répertoire des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement.

Les fournisseurs qui n'ont pas répondu à la DOC pendant trois (3) années consécutives seront éliminés de la liste des fournisseurs.

Des avis faisant connaître l'existence de la liste des fournisseurs et la demande de tarifs de chambres d'invité sont affichés par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).

Les fournisseurs peuvent en tout temps demander par écrit, au Responsable de l'offre à commandes, que leur nom soit ajouté à la liste des fournisseurs.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A - DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT ET TARIFS

1. DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT

- 1.0 Données sur l'établissement
- 1.1 Code de fournisseur
- 1.2 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- 1.3 Établissement détenu et exploité par des autochtones
- 1.4 Information SDG
- 1.5 Identificateur de chaîne
- 1.6 Nom de l'établissement (nom commercial)
- 1.7 Dénomination sociale
- 1.8 Identité ou capacité civile de l'offrant
- 1.9 Changement à l'identité ou à la capacité civile de l'offrant
- 1.10 Adresse de l'établissement
- 1.11 Types d'établissements
- 1.12 Représentant autorisé
- 1.13 Adresse de courriel et URL
- 1.14 Langue de correspondance
- 1.15 Numéros de téléphone et de télécopieur
- 1.16 Cotes d'étoiles et de diamants
- 1.17 Cote écologique

2. SERVICES

- 2.0 Définition des types de chambres
- 2.1 Description des types de chambres
- 2.2 Suites spéciales
- 2.3 Occupation
- 2.4 Nombre de chambres
- 2.5 Catégories de chambres exclues
- 2.6 Nombre de chambres accessibles
- 2.7 Accessibilité pour personnes handicapées
- 2.8 Emplacement de l'établissement
- 2.9 Mode de paiement
- 2.10 Services
- 2.11 Commentaires additionnels

3. TARIFS GOUVERNEMENTAUX

- 3.0 Entrée des tarifs
- 3.1 Périodes tarifaires
- 3.2 Tarifs
- 3.3 Devises
- 3.4 Entrepreneurs liés par contrat à frais remboursables et autres voyageurs
- 3.5 Taxes, frais de service et frais de centre de villégiature

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT

1.0 Données sur l'établissement

Les renseignements destinés au Répertoire des établissements d'hébergement sont entrés dans une base de données d'ensemble. Veuillez vous assurer d'inscrire tous les renseignements pertinents demandés dans les zones appropriées à l'annexe B. L'Annexe A de la DOC a été conçue pour suivre d'aussi près que possible l'ordre des zones de données et pour fournir des renseignements sur chaque inscription. Si le Canada reçoit une offre d'un établissement et de la chaîne d'hôtels auquel cet établissement est affilié, l'offre reçue de l'établissement aura préséance, à moins d'avis contraire.

1.1 Code de fournisseur

Inscrivez votre code de fournisseur (HD####) qui apparaît sur votre offre de l'année dernière. Si vous êtes un nouvel offrant et que vous soumettez une offre pour la première fois, veuillez laisser ce champ vide.

Si vous ne connaissez pas votre code de fournisseur, veuillez communiquer avec TPSGC en utilisant les coordonnées qui figurent à la partie 6A, 6.4.2 - Responsables, Soutien technique.

1.2 Numéro d'entreprise - approvisionnement

Inscrivez votre numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA). Si vous n'avez pas de NEA, veuillez en obtenir un en suivant les instructions suivantes :

Les fournisseurs canadiens doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande. Les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct au

<https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/index-fra.cfm?af=ZnVzZWFjdGlvbj1yZWdpc3Rlci5pbmRybyZpZD0x&lang=fra>

Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

1.3 Établissement détenu et exploité par des autochtones

Veuillez indiquer si votre établissement est détenu (à 51 %) et exploité par des autochtones et si au moins 33 % des employés sont autochtones (pour les établissements qui comptent 6 employés ou plus à temps plein).

1.4 Information SDG

Veuillez entrer les codes qui identifient votre établissement dans le Système de distribution global (SDG) Travelport (Apollo/Galileo). Si vous n'êtes pas un utilisateur de ce SDG, veuillez laisser ces champs vides.

1.5 Identificateur de chaîne

Si votre établissement fait partie d'une chaîne hôtelière, veuillez l'indiquer.

1.6 Nom de l'établissement (Nom commercial)

Inscrivez le nom (nom commercial) complet de votre établissement.

1.7 Dénomination sociale

Inscrivez la dénomination sociale sous laquelle votre entreprise est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada ou son équivalent dans les autres pays.

1.8 Identité ou capacité civile de l'offrant

L'offrant qui exerce ses activités commerciales sous un nom autre que son nom personnel doit, avant l'attribution de l'offre à commandes, de manière à déterminer sa capacité civile, fournir, à la demande du Responsable de l'offre à commandes, une preuve de sa capacité civile sous laquelle il exerce ses activités commerciales. Il peut s'agir d'une copie des documents d'incorporation, de l'enregistrement d'un nom commercial, d'un certificat de conformité, d'un certificat de statu ou de tout autre document requis par le Responsable de l'offre à commandes.

1.9 Changement à l'identité ou à la capacité civile de l'offrant

Si l'identité ou la capacité civile de l'offrant qui fournit les services d'hébergement dans l'établissement a changé depuis la publication du Répertoire 2015, veuillez fournir des détails et en informer le Responsable de l'offre à commandes si l'établissement a été vendu ou a changé de bannière. Une offre à commandes pourrait ne pas être octroyée si l'identité ou la capacité civile de l'offrant est inexacte.

Si l'offrant qui s'est vu attribué une offre à commandes cesse de fournir les services d'hébergement dans l'établissement qui est publié dans le Répertoire pendant la période de validité de l'offre, l'offrant devra alors fournir les renseignements demandés à la partie 6A, 6.2.1 – Conditions générales. À défaut de recevoir ces informations, l'offre à commandes sera alors deviendra alors invalide et le Canada retirera l'établissement du Répertoire des établissements d'hébergement. L'établissement devra alors soumettre une nouvelle offre au nom du nouveau propriétaire à la prochaine demande d'offres.

1.10 Adresse de l'établissement

Inscrivez l'adresse complète de l'établissement. Cette adresse doit être votre adresse civique et non votre adresse postale. Si votre adresse postale est différente de votre adresse civique, veuillez nous la faire parvenir séparément.

1.11 Types d'établissements

En règle générale, le voyageur peut s'attendre à ce que soient offertes les catégories de services suivantes dans chaque type d'établissement énuméré :

Hôtel et Centre de villégiature

- Service de réception et service téléphonique de 24 heures
- Service quotidien de tenue de chambre
- Service aux chambres et/ou restaurant et/ou café
- Réservations à la journée
- Stationnement

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Motel

- Service de réception et service téléphonique de 24 heures
- Service quotidien de tenue de chambre
- Service aux chambres et/ou restaurant et/ou café
- Réservations à la journée
- Accès privé à chaque unité
- Stationnement gratuit

Hôtel à suites multiples et Résidence hôtelière

- Service de réception et service téléphonique de 24 heures
- Service quotidien de tenue de chambre
- Cuisine
- Service aux chambres et/ou restaurant et/ou café
- Réservations à la journée, à la semaine ou au mois (30 jours)

Appartement

- Se trouve habituellement dans un immeuble à résidents permanents
- Les services sont disponibles pendant les heures normales de travail seulement
- Service de tenue de chambre, si disponible, offert une fois par semaine
- Cuisine disponible, mais peut ne pas être équipée de vaisselle et d'ustensiles
- Service aux chambres, restaurant et café non disponible
- L'appartement peut ne pas être équipé en permanence d'un téléphone et la location sera à envisager
- Réservations généralement acceptées à la semaine ou au mois (30 jours)

Chambre d'hôtes et Auberges

- Ce type d'hébergement est habituellement situé dans une maison privée habitée par le propriétaire
- Les services sont disponibles pendant les heures normales de travail seulement
- Service quotidien de tenue de chambre
- Réservations à la journée et/ou à la semaine
- Les salles de bain privées ou communes
- Le petit déjeuner est habituellement compris (de type continental ou complet)

1.12 Représentant autorisé

Inscrivez le nom du représentant autorisé avec qui l'on communiquera durant la période de sollicitation et pendant la durée de l'offre à commandes. Aussi indiquer le titre et l'adresse courriel du représentant autorisé.

1.13 Adresse de courriel et URL

Indiquer l'adresse de courriel que les utilisateurs identifiés pourront utiliser pour faire des réservations dans votre établissement. Veuillez aussi indiquer l'adresse de votre page Web ou celle de la chaîne, si applicable.

1.14 Langue de correspondance

Les documents de soumission et les pièces justificatives peuvent être présentés en français ou en anglais. Veuillez indiquer la langue dans laquelle l'offrant préfère recevoir la correspondance.

1.15 Numéros de téléphone et de télécopieur

a) Inscrivez les numéros de téléphone et de télécopieur de l'établissement.

b) Quand des numéros de téléphone sans frais d'interurbain sont indiqués, le tarif consenti au gouvernement doit être offert au moment des réservations, qu'elles soient demandées par :

- (i) un utilisateur identifié;
- (ii) le fournisseur du Service des voyages du gouvernement; ou
- (iii) tout autre prestataire de services de voyage auquel ont recours les gouvernements provinciaux ou territoriaux.

1.16 Cote d'étoiles et de diamants

Veillez indiquer votre cote d'étoile et/ou votre cote diamant. Ces cotes seront vérifiées avant d'être affichées dans le Répertoire.

a) Classification Canada Select™

Au Canada, partout sauf au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les établissements d'hébergement participent à un programme national de classification des établissements d'hébergement appelé Canada Select^{MC}. Ce système de classification fait appel à des critères de notation et des techniques d'évaluation communs afin d'établir une méthode uniformisée de comparaison des établissements. On demande aux établissements d'indiquer, le cas échéant, le nombre d'étoiles données pour l'inclure dans le Répertoire pour aider les Utilisateurs identifiés à choisir des établissements propres et confortables.

Suit une description des cotes applicables aux établissements, qui varient d'une à cinq étoiles:

Une étoile	Établissement propre et confortable comprenant des installations, des commodités et des services à la clientèle minimaux ou aucun.
Deux étoiles	Établissement propre et confortable comprenant des installations, des commodités et des services à la clientèle limités.
Trois étoiles	Établissement très confortable et agréable comprenant une gamme plus complète d'installations, de commodités et de services à la clientèle.
Quatre étoiles	Plus haute qualité d'hébergement comprenant une vaste gamme d'installations, de commodités et de services à la clientèle.
Cinq étoiles	Établissements exceptionnels qui sont parmi les meilleurs au pays du point de vue des installations et du service.

b) Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)

Au Québec, la CITQ a recours à un système de classification semblable au programme Canada Select^{MC}. On demande aux établissements d'indiquer, le cas échéant, cette classification pour l'inclure dans le Répertoire pour aider les Utilisateurs identifiés à choisir des établissements propres et confortables.

c) Classification dans les autres pays

Outre le Canada et les États-Unis, certains pays ont recours à un système de classification semblable au programme Canada Select^{MC}. On demande aux établissements d'indiquer, le cas échéant, cette classification pour l'inclure dans le Répertoire pour aider les Utilisateurs identifiés à choisir des établissements propres et confortables.

d) Cotes diamants de l'Association canadienne des automobilistes/American Automobile Association (CAA/AAA)

Au Canada et aux États-Unis, l'Association canadienne des automobilistes/American Automobile Association ont recours à des critères de classification afin d'établir une méthode uniformisée de comparaison des établissements. On demande aux établissements d'indiquer, le cas échéant, le nombre de diamants donnés pour l'inclure dans le Répertoire pour aider les Utilisateurs identifiés à choisir des établissements propres et confortables.

Suit une description des cotes applicables aux établissements, qui varient d'un à cinq diamants :

Un diamant	Les établissements fournissent des chambres confortables, mais dépourvues de luxe. Établissements fonctionnels, chambres propres et confortables répondant aux exigences fondamentales de propreté et de confort.
Deux diamants	Les établissements conservent les caractéristiques offertes au niveau d'un diamant tout en faisant apparaître des améliorations perceptibles dans la décoration des chambres et la qualité du mobilier. Ce peut être des établissements de construction récente ou plus ancienne, les deux visant les voyageurs à petit budget.
Trois diamants	Les établissements offrent un certain raffinement. Ils peuvent offrir des commodités, des services et des installations complémentaires. Les caractéristiques physiques, les services et le confort sont d'un niveau plus rehaussé.
Quatre diamants	Les établissements sont excellents; le service et l'hospitalité y sont d'un niveau élevé. Les chambres, le rez-de-chaussée et les structures d'accueil offrent un éventail de commodités et d'installations haut de gamme.
Cinq diamants	Les établissements sont renommés. Ils offrent un service de niveau remarquable, des installations luxueuses et bien des commodités complémentaires. Les services à la clientèle sont assurés et présentés d'une manière impeccable. Les installations et l'exploitation de ces établissements servent d'étalon pour les normes liées à l'hospitalité et au service dans l'industrie hôtelière.

1.17 Cote écologique

Le gouvernement du Canada encourage ses employés à utiliser les établissements qui ont une cote écologique. Pour cette raison, le Répertoire des établissements d'hébergement publie la cote écologique avec les tarifs lorsque l'Utilisateur identifié fait une recherche dans le Répertoire. Nous encourageons les établissements à participer à un programme de cote écologique.

Si vous participez déjà au programme de cote écologique, veuillez nous faire parvenir votre cote actuelle. Ces cotes seront vérifiées avant d'être affichées dans le répertoire.

Programme de cote écologique Clé verte de l'Association des hôtels du Canada

Le programme de cote écologique Clé verte est un système d'étalonnage qui a été élaboré afin d'identifier les hôtels, motels et lieux de villégiature qui s'efforcent d'améliorer leur performance environnementale.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Conçu par les hôteliers, pour les hôteliers, le programme décerne des clés vertes aux établissements, allant d'une clé verte à cinq clés vertes, pour indiquer dans quelle mesure ils réussissent à atteindre cet objectif. Les établissements inscrits dans le répertoire doivent indiquer le nombre de clés vertes qui leur ont été décernées afin de permettre aux Utilisateurs identifiés qui sont en service commandé de choisir des établissements d'hébergement qui sont respectueux de l'environnement.

Les clés vertes sont décernées en fonction des critères suivants :

- 1 clé verte Un hôtel qui a adopté des mesures pour réduire les impacts environnementaux en analysant ses activités et en déterminant les possibilités d'amélioration. Un plan d'action axé sur la conservation des ressources et la réduction des déchets a été établi et est soutenu par un engagement ferme d'amélioration continue.
- 2 clés vertes Un hôtel qui a déployé des efforts considérables pour déterminer les impacts environnementaux et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire au minimum son empreinte écologique. Un engagement ferme d'amélioration continue a permis de créer des programmes et d'adopter des mesures efficaces.
- 3 clés vertes Un hôtel qui a réalisé des progrès considérables en matière de protection de l'environnement. Des programmes environnementaux solides prévoyant les répercussions et la mise en œuvre de meilleures pratiques de gestion, des meilleurs programmes de formation et des meilleures solutions d'ingénierie se sont révélés profitables pour l'environnement et la collectivité locale.
- 4 clés vertes Un hôtel qui a fait preuve de leadership et d'engagement en protection de l'environnement à l'échelle nationale par le biais de politiques et de pratiques élargies. Des programmes évolués auxquels participent la direction, les employés, les clients et le public ont donné des résultats significatifs et mesurables.
- 5 clés vertes Un hôtel qui applique rigoureusement les normes les plus élevées de responsabilité environnementale et sociale dans tous les secteurs d'activité. L'hôtel utilise des technologies de pointe, ainsi que des politiques et des programmes qui constituent des modèles internationaux d'administration durable d'hôtel.

Le programme de cotes écologiques Clé verte de l'Association des hôtels du Canada est un programme d'envergure nationale auquel peuvent participer tous les établissements d'hébergement, qu'ils offrent des services complets ou des services limités. Pour obtenir plus de précisions, veuillez vous adresser à :

Andrea Myers
Association des hôtels du Canada

N° de téléphone: (613) 237-7149
N° de télécopieur: (613) 237-8928
courriel: myers@hotelassociation.ca
Site Internet: www.hacgreenhotels.com/index_fr.htm

2. SERVICES

L'information demandée dans cette section, ainsi que vos tarifs, doit être entrée dans l'annexe B – Formulaire de soumission.

2.0 Définition des types de chambres

Pour les besoins de la présente DOC, il n'y a pas de définition pour une « chambre pour le gouvernement ».

Chambre d'invité standard

Une chambre d'invité standard est une chambre de base normalement offerte pour de l'hébergement. Une chambre d'invité standard comprend ce qui suit :

- Un ou deux lits (grandeur double, queen ou king)
- Une salle de bain (avec douche ou baignoire)
- Contrôle de température
- Téléphone
- Réveille-matin
- Une table ou un bureau de travail
- Une chaise

Une chambre standard dans un hôtel 5 étoiles sera beaucoup plus luxueuse que celle d'un hôtel 2 étoiles.

Les chambres d'invité standard ne doivent pas exclure les chambres basé sur leur emplacement (par ex: vue du port vs vue de la ville). Tous les autres types de chambres peuvent être offerts aux employés comme une chambre d'invité standard à la discrétion de la direction de l'établissement sans frais additionnels au Canada.

Les tarifs pour les chambres d'invité standard seront utilisés pour déterminer la limite de tarif pour la ville.

Chambre d'invité supérieure

Une chambre d'invité supérieure veut dire qu'elle est de qualité supérieure par rapport à la chambre d'invité standard de l'établissement en ce qui concerne la superficie et l'ameublement. De l'ameublement de plus grande qualité et la superficie sont des caractéristiques d'une chambre supérieure. L'offrant doit démontrer que la chambre d'invité supérieure est en effet supérieure en qualité par rapport à la chambre d'invité standard. L'accès à Internet gratuit, le petit-déjeuner gratuit et le stationnement gratuit ne sont pas considérés comme étant des critères acceptables pour considérer une chambre supérieure en qualité. De plus, la vue de la chambre (par ex: vue du port vs vue de la ville) n'est pas non plus considéré comme étant un critère acceptable pour considérer une chambre supérieure en qualité.

Pour offrir des tarifs dans cette catégorie, vous devez aussi offrir des tarifs dans la catégorie Chambre d'invité standard.

L'utilisation d'une chambre d'invité supérieure pourrait faire l'objet d'une demande d'autorisation supplémentaire de la part de l'employé/voyageur du gouvernement.

Pour offrir des tarifs pour les chambres d'invité supérieures, vous devez avoir un nombre égal ou supérieur de chambres d'invité standards.

Garçonnière/Studio avec cuisine

Une garçonnière/studio veut dire une chambre avec une cuisine complète. Une cuisine complète comprend une cuisinière ou une plaque de cuisson et un réfrigérateur (mais pas un mini-réfrigérateur) et tous les ustensiles de cuisine. Les chambres avec un micro-onde et un mini-réfrigérateur sont considérées comme des chambres d'invité standard pour les besoins de la présente DOC. Les garçonnières/studios avec cuisine ne devraient pas exclure les chambres considérées supérieures en qualité, grandeur ou emplacement (par ex: vue du port vs vue de la ville).

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Suite à 1 chambre avec ou sans cuisine

Une suite est une chambre dont la chambre à coucher est séparée du salon. La chambre à coucher et le salon doivent être séparés par une barrière physique non-amovible (mur sectionnel ou demi-mur). Elle peut aussi inclure une cuisine. Si vous avez indiqué que la suite inclut une cuisine, celle-ci doit comprendre une cuisinière ou une plaque de cuisson et un réfrigérateur (mais pas un mini-réfrigérateur) et tous les ustensiles de cuisine. Les chambres avec un micro-onde et un mini-réfrigérateur sont considérées comme des chambres d'invité standard pour les besoins de la présente DOC. Les suites ne devraient pas exclure les chambres considérées supérieures en qualité, grandeur ou emplacement (par ex: vue du port vs vue de la ville).

2.1 Description des types de chambres

Pour chaque catégorie de chambre offerte, une description complète de chaque type de chambre doit être fournie. La description peut être fournie dans les champs appropriés de l'annexe B – Formulaire de soumission. Pour les offrants qui utilisent le logiciel SSÉTH, vous pouvez utiliser le champ « Commentaires » pour fournir les descriptions ou les inclure dans une pièce-jointe que vous soumettrez avec votre offre.

2.2 Suites spéciales

Les suites spéciales, comme la suite présidentielle et autres suites semblables, sont exclues de la présente DOC, mais la direction de l'établissement peut, à sa discrétion, offrir ce type de chambre à un fonctionnaire en déplacement, sans frais additionnels, au prix d'un des autres types de chambres offerts. Toutes les chambres exclues doivent être décrites et justifiées à l'annexe B.

2.3 Occupation

Il faut indiquer un seul tarif pour chaque catégorie d'occupation :

simple: une personne occupant la chambre,
double: deux personnes occupant la chambre

Les tarifs offerts pour chaque catégorie d'occupation ne doivent pas être basés sur la grandeur du lit dans la chambre. Par exemple : occupation simple veut dire une personne occupant la chambre, peu importe le nombre ou la grandeur du lit (double, « Queen » ou « King »).

2.4 Nombre de chambres

Indiquez dans l'annexe B – Formulaire de soumission, le nombre total de chambres dans votre établissement.

2.5 Catégories de chambres exclues

Si vous décidez de ne pas offrir de tarifs pour certaines catégories de chambres, veuillez indiquer dans la section appropriée de l'annexe B - Formulaire de soumission, la (les) catégorie(s) de chambres (par exemple: la suite présidentielle ou nuptiale), le nombre de chambres pour chacune de ces catégories et les numéros des chambres exclues. Les propriétés doivent inclure toutes les chambres pour lesquelles un tarif a été offert pour chaque catégorie.

Le nom complet des catégories de chambres exclues doivent être entré. Les abréviations ou les codes internes ne seront pas acceptés.

Chaque description doit clairement indiquer que la catégorie de chambre exclue ne peut pas être incorporée dans aucune des catégories définies à la section 2.0 ci-haut.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La grandeur du lit ne peut pas être utilisée comme justification pour exclure une catégorie de chambre.

2.6 Nombre de chambres accessibles

Indiquez le nombre de chambres offrant une accessibilité aux personnes handicapées.

2.7 Accessibilité pour personnes handicapées

a) Les établissements d'hébergement pouvant accueillir les personnes handicapées offrent des services et un accès facile aux entrées, ascenseurs, restaurants et salons, chambres d'invité, salles de bains et salles de toilette, comptoirs de services, systèmes de signalisation spéciale, zones de conférence, aires de récréation, aires de loisirs et systèmes de communication. D'après les descriptions qui suivent, veuillez indiquer dans l'espace réservé à cette fin le niveau d'accessibilité de vos installations (niveau 1, 2 ou 3) :

Niveau 1 - Accessibilité limitée : une personne à mobilité réduite ne peut réellement avoir accès à vos installations et s'y déplacer que si on lui fournit de l'aide (marches, bordures, portes, ascenseurs, chambres, toilettes, téléphones et services hôteliers).

Niveau 2 - Accessibilité de base : une personne à mobilité réduite peut utiliser sans aide toutes les installations susmentionnées au niveau 1.

Niveau 3 - Accessibilité complète: L'immeuble satisfait aux exigences de la norme CAN/CSA-B651-F95 (C2001) « Accessibilité des bâtiments et autres installations - règles de conception » de l'Association canadienne de normalisation. Outre l'accessibilité de niveau 2 ci-dessus, il permet l'accès sans aide aux locaux réservés aux conférences, à la récréation et aux loisirs.

De légers écarts sont acceptables pourvu qu'ils ne limitent pas l'accès ou l'utilisation d'une installation.

b) De l'information concernant cette norme de l'Association canadienne des normes (ACN) est disponible auprès de :

L'Association canadienne des normes
5060 Spectrum Way
Mississauga (Ontario)
L4W 5N6

Téléphone : (416)747-4000
Télécopieur : (416) 747-2473
Sans frais : 1-800-463-6727
Site Web: www.csa.ca

c) Accès Canada, programme national géré par l'Association des hôtels du Canada (AHC), vise à augmenter le nombre d'établissements au Canada en améliorant les installations et les services fournis aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Le programme en direct comprend la formation psychosociale et une évaluation des normes du Code de la propriété physique. L'exécution des deux composantes est requise pour classer officiellement une propriété dans Accès Canada.

Les propriétés sont classées selon une échelle allant de participant au niveau 4 (Participant indique qu'un hôtel a formé le personnel, qu'il possède quelques aménagements accessibles mais qu'il n'est pas encore aux normes du Niveau 1). Mieux une propriété est classée, plus ses installations, ses services et ses commodités sont vastes.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Dans chaque niveau d'accès, les normes de bien-fonds sont divisées en 15 domaines (toilettes publiques, chambres d'hôte, signalisation, hall, stationnements etc.) de consultation facile. La composant " Formation du personnel " est

destinée à améliorer le niveau de confort et les habiletés en communications interpersonnelles du personnel d'hôtel dans les relations avec les personnes âgées et les personnes handicapées, et ses connaissances des services et des installations accessibles de la propriété.

Les hôteliers désirant obtenir plus d'information sur le programme d'Accès Canada devraient communiquer avec l'Association des hôtels du Canada au (613) 237-7149 ou consulter le site Web officiel du programme à emerit.ca/product/ACCOL1.0-ENG/fr.

2.8 Emplacement de l'établissement

Indiquez l'emplacement de votre établissement par rapport à la ville ou à l'aéroport le plus proche.

2.9 Mode de paiement

Au moyen de la liste figurant à l'annexe B, indiquez les modes de paiement que l'offrant accepte pour le paiement des frais d'hébergement.

Veillez prendre note que BMO fournit actuellement aux fonctionnaires fédéraux leur carte individuelle de voyage (CIV), qui est une Mastercard.

2.10 Services

a) Indiquez les services qui sont offerts par votre établissement dans les champs appropriés de l'Annexe B - Formulaire de soumission.

b) Si vous indiquez que vous offrez l'accès à l'Internet, celle-ci doit être incluse dans le tarif.

c) Si vous indiquez que du stationnement est disponible (gratuit ou à des frais additionnels), le stationnement doit être rattaché ou adjacent à l'établissement.

d) Si vous indiquez que le petit-déjeuner est inclus dans le tarif, celui-ci devra être offert pendant toute la période de l'offre à commandes. Pendant la période de l'offre à commandes, si vous décidez de ne plus offrir le petit-déjeuner avec le tarif, vous devrez alors réduire votre tarif de 14,00\$/jour pour tous les types de chambres pour lesquels vous avez offert des tarifs. Cette réduction doit s'appliquer aux tarifs journalier ainsi qu'aux tarifs hebdomadaires et mensuels, si applicable. En cas de refus, votre soumission sera déclarée non-recevable et votre établissement sera retiré du Répertoire 2016 des établissements d'hébergement.

e) Indiquez le genre de matériel de lutte contre les incendies dont est pourvu votre établissement:

- gicleurs partout sauf dans les salles de bain
- détecteurs de fumée
- système d'alarme dans les corridors, les cages d'escalier et les chambres.

f) Sécurité sur les lieux veut dire que du personnel de sécurité se trouve physiquement sur place. Des caméras de surveillance ne sont pas considérées comme étant de la sécurité sur les lieux.

g) Les fournisseurs canadiens sont priés d'indiquer si les services essentiels sont assurés dans les deux langues officielles. Les établissements canadiens sont encouragés à offrir les services essentiels dans les deux langues officielles, ainsi que des postes de télévision anglophones et francophones.

2.11 Commentaires additionnels

Vous pouvez utiliser la zone des « Commentaires » pour expliquer des renseignements inscrits dans le bloc des services de la DOC ou encore énumérer des services supplémentaires ou des modes d'hébergement différents. Bien que ces données puissent ne pas paraître dans le Répertoire 2016, elles pourraient être incluses dans des DOC ultérieures.

3. TARIFS GOUVERNEMENTAUX

3.0 Entrée des tarifs

Des tarifs journaliers, hebdomadaires et mensuels doivent être entrés selon l'annexe B – Formulaire de soumission. Un mois entier peut être exclu du Répertoire en n'inscrivant aucuns tarifs pour ce mois.

3.1 Période tarifaire

La période tarifaire est du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Les établissements sont tenus d'honorer les tarifs pour toute la période tarifaire.

Les offrants auront la possibilité d'indiquer jusqu'à dix (10) dates non disponibles de leur choix pour l'année où ils n'auront pas l'obligation d'honorer les tarifs offerts dans leur offre.

3.2 Tarifs

a) Les tarifs offerts pour le Répertoire des établissements d'hébergement 2016 sont considérés comme des tarifs plafonds. Les fournisseurs préférentiels, ayant reçu une offre à commandes, auront l'option de réduire leurs tarifs offerts au cours de l'année 2016 de la façon suivante :

i) Fournir **au plus tard le 15 janvier 2016** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **de février et mars 2016**.

ii) Fournir **au plus tard le 19 février 2016** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **d'avril, mai et juin 2016**.

iii) Fournir **au plus tard le 20 mai 2016** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois de **juillet, août et septembre 2016**.

iv) Fournir **au plus tard le 19 août 2016** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **d'octobre, novembre et décembre 2016**.

Les fournisseurs préférentiels doivent faire parvenir leurs changements de tarifs tel qu'indiqué ci-dessus, **par écrit**, soit par télécopieur au 819-956-4944 ou par courriel à l'adresse rhelvdgt.acrdtmd@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Aucun autre changement de tarif ne sera accepté que ceux spécifiés ci-dessus et ce sans exceptions.

Les demandes de réduction de tarifs doivent être envoyées à chaque trimestre. TPSGC ne modifiera pas les tarifs autres que ceux couverts par la période indiquée et ne gardera pas au dossier les demandes pour les trimestres ultérieurs. De plus, TPSGC ne fournira pas d'accusé de réception, à moins qu'une clarification soit nécessaire concernant la demande de réduction de tarifs.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Advenant qu'un fournisseur réduit son offre pour un mois spécifique, toutes les réservations existantes doivent être modifiées au nouveau tarif réduit. Si le mauvais tarif est facturé à un Utilisateur identifié, ceci sera considéré comme un trop-perçu et le fournisseur aura l'obligation de rembourser immédiatement le trop-perçu à l'Utilisateur identifié.

b) Tarifs journaliers

Les tarifs journaliers doivent s'appliquer à tous les jours de la semaine avec aucun minimum de nuitées requises.

c) Tarifs hebdomadaires et mensuels

Les tarifs hebdomadaires et mensuels doivent être entrés comme des montants totaux et non comme des montants par jour.

- Les tarifs hebdomadaires doivent être calculés sur une période de sept (7) jours (montant total pour les sept (7) jours).
- Les tarifs mensuels doivent être calculés sur une base allant du premier au dernier jour du mois (montant total pour le mois complet).

Les offrants qui soumettent des tarifs hebdomadaires et mensuels sous forme de montants par jours verront ces tarifs rejetés par TPSGC.

d) Tarifs non commissionnables

Les tarifs proposés sont non commissionnables, c'est-à-dire que les tarifs sont libres des commissions normalement versées aux agents de voyage pour faire des réservations. Tous les autres frais ou coûts engagés par l'établissement d'hébergement relativement à ces réservations ne sont pas visés par les conditions de la présente DOC.

3.3 Devises

Les établissements canadiens doivent soumissionner en dollar canadien. Les établissements américains doivent soumissionner en dollar américain. Les établissements situés dans tout autre pays peuvent soumissionner dans leurs devises locales ou en dollars américains.

3.4 Entrepreneurs liés par contrats à frais remboursables et autres voyageurs

Certains offrants acceptent de faire bénéficier de leurs tarifs gouvernementaux les entrepreneurs, consultants et conseillers liés par contrats à frais remboursables qui travaillent à contrat pour le compte d'un Utilisateur identifié et qui voyagent en service commandé dans l'exécution de ce contrat. Il est recommandé aux Utilisateurs identifiés de fournir aux entrepreneurs, consultants et conseillers liés par contrats à frais remboursables une lettre précisant la durée de leur contrat ou spécifiant le fait qu'ils voyagent pour le compte du gouvernement et leur destination. À moins qu'une telle preuve d'identité ne soit fournie, ces voyageurs pourraient ne pas avoir droit aux tarifs gouvernementaux inscrits au Répertoire. Les établissements qui ont décidé de faire bénéficier de leurs tarifs gouvernementaux les entrepreneurs, consultants et conseillers liés par contrats à frais remboursables verront cette information publiée dans le Répertoire.

3.5 Taxes, frais de service et frais de centre de villégiature

a) Pour les établissements canadiens, les tarifs comprennent toutes les taxes, sauf la TVP, la TPS et la TVH. La taxe municipale sur les chambres d'hôtels est aussi exclue du tarif même si souvent celle-ci est amalgamée avec la

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TVP. Les taxes sur l'occupation, sont aussi exclus des tarifs. Les fonctionnaires fédéraux sont tenus d'acquitter la TVP et la TPS ou la TVH sur les repas et l'hébergement directement aux fournisseurs de ces services. Ils ne doivent pas mentionner de numéro d'exemption de la taxe de vente provinciale pour ces achats.

b) Pour les établissements américains, les tarifs incluent toutes les taxes, excepté la taxe de vente d'état et la taxe sur l'occupation, s'il y a lieu.

c) Pour les établissements situés dans des pays autres que le Canada et les États-Unis, les taxes et les frais de service peuvent ou non être inclus dans les tarifs indiqués.

d) Pour les établissements qui se trouvent dans un centre de villégiature et où des frais d'utilisations des infrastructures sont exigés, ces frais doivent être compris dans le tarif de la chambre, à moins que ces frais soient optionnels et que l'Utilisateur identifié puisse décliner de payer ces frais.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Code de fournisseur (Voir l'étiquette d'adresse)	HD
Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)	
Établissement appartenant et à opération à majorité autochtone	OUI NON
Chaîne d'hôtels (Si applicable)	

Code SDG	
Code de chaîne SDG	
Code d'établissement SDG	

Nom de l'établissement (Nom commercial)	
Dénomination sociale	
Ancien nom de l'établissement (Si applicable)	

Adresse de l'établissement	
Ville	
Province ou état et Pays	
Code postal	

Type d'établissement (cocher une case seulement)					
<input type="checkbox"/>	Hôtel	<input type="checkbox"/>	Appartement	<input type="checkbox"/>	Centre de villégiature
<input type="checkbox"/>	Motel	<input type="checkbox"/>	Chambre d'hôtes	<input type="checkbox"/>	Auberge
<input type="checkbox"/>	Résidence hôtelière	<input type="checkbox"/>	Hôtel à suites multiples	<input type="checkbox"/>	

Nom du représentant (Caractères d'imprimerie s.v.p.)	
Titre du représentant	
Adresse courriel du représentant	

Langue préférée			
<input type="checkbox"/>	Anglais	<input type="checkbox"/>	Français
Numéro de téléphone de l'établissement			
Numéro de télécopieur de l'établissement			
Numéro sans-frais de l'établissement			
Numéro de téléphone international			
Cote d'étoiles Canada Select ^{MC} (1 à 5)			

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

étoiles)	
Cote de diamants de la CAA/AAA (1 à 5 diamants)	
Cote du CITQ (Province de Québec)	
Cote d'étoiles pour les autres pays (1 à 5 étoiles)	
Cote de clés vertes de l'AHC (1 à 5 clés vertes)	

SERVICES OFFERTS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Le nombre total de chambres dans l'établissement	
--	--

Catégories de chambres exclues et brève description (obligatoire)	Nombre de chambres	Numéros de chambres

Nombre de chambres accessibles (voir ci-dessous)	
--	--

Niveau d'accessibilité pour les personnes handicapés (cocher une case seulement)

<input type="checkbox"/>	Non Coté	<input type="checkbox"/>	Niveau 1	<input type="checkbox"/>	Niveau 2	<input type="checkbox"/>	Niveau 3
--------------------------	----------	--------------------------	----------	--------------------------	----------	--------------------------	----------

Emplacement de votre établissement par rapport à la ville la plus proche (cocher une case seulement)

<input type="checkbox"/>	À l'aéroport
<input type="checkbox"/>	À l'intérieur des limites de la ville
<input type="checkbox"/>	Au centre-ville
<input type="checkbox"/>	En banlieu

Adresse de courriel pour les réservations	
Adresse de la page Web (URL)	

Modes de paiement acceptés

<input type="checkbox"/>	Master Card	<input type="checkbox"/>	Discover	<input type="checkbox"/>	Carte débit
<input type="checkbox"/>	VISA	<input type="checkbox"/>	Japan Credit Bureau	<input type="checkbox"/>	Argent comptant ou chèque
<input type="checkbox"/>	American Express	<input type="checkbox"/>	Diners Club	<input type="checkbox"/>	CMFV

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	Cocher si les tarifs offerts s'appliquent aux fournisseurs à frais remboursables qui sont sous contrat avec le gouvernement et aux autres voyageurs
--	---

Jours non disponibles (Établissements canadiens)

Veillez indiquer dix (10) jours durant lesquelles les tarifs soumis ne seront pas disponibles

1.	
6.	
2.	7.
3.	8.
4.	9.
5.	10.

SERVICES OFFERTS À L'ÉTABLISSEMENT

Indiquer les services que fournit votre établissement

	Accès câblé internet à haute vitesse dans la chambre inclus
	Accès sans fil internet à haute vitesse dans la chambre inclus
	Accès à l'Internet sans fil dans les espaces publics inclus
	Café-restaurant
	Restaurant
	Salle à manger
	Rabais offert pour repas au restaurant
	Petit-déjeuner inclus dans le tarif
	Petit-déjeuner à des frais additionnels
	Salon-bar
	Service aux chambres
	Service aux chambres 24 heures
	Stationnement libre-service inclus
	Stationnement libre-service avec frais
	Stationnement avec voiturier inclus
	Stationnement avec voiturier avec frais
	Navette de / à l'aéroport incluse
	Navette de / à l'aéroport avec frais
	Accès au centre de culture physique inclus
	Accès au centre de culture physique avec frais
	Piscine intérieure
	Piscine extérieure
	Bain giratoire
	Sauna
	Appels locaux inclus
	Appels sans frais inclus
	Appels locaux avec frais
	Appels sans frais avec frais
	Centre d'affaires
	Services de buanderie et/ou de nettoyage à sec disponible
	Système de gicleurs

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	Détecteurs de fumée / système d'alarme
	Sécurité sur les lieux 24 heures
	Sécurité sur les lieux après 18 h
	Environnement sans fumée
	Chambres pour fumeurs disponibles au même tarif
	Chambres pour fumeurs disponibles avec frais additionnels
	Établissement à étages multiples – Ascenseur disponible
	Établissement à étages multiples – Pas d'ascenseur
	Guichet automatique bancaire (GAB) sur les lieux
	Les services essentiels sont offerts dans les deux langues officielles (Canada seulement)
	Salles de réunion
	Les taxes et les frais de services sont inclus dans les tarifs (Pays autres que le Canada/É-U)
	Animaux de compagnie acceptés
	Coffre-fort dans la chambre

Commentaires ou services additionnels	

TARIFS GOUVERNEMENTAUX

Chambres d'invité standard Selon la définition à l'annexe A, 2.2	N ^{bre} de chambres dans cette catégorie											
	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Tarif journalier												
Simple												
Double												

Tarif hebdomadaire	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tarif mensuel	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Description de la chambre d'invité standard												

Chambres d'invité supérieure Selon la définition à l'annexe A, 2.2					N ^{bre} de chambres dans cette catégorie							
Tarif journalier	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif hebdomadaire	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif mensuel	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Description de la chambre d'invité supérieure												

Garçonnières/Studios avec cuisine Selon la définition à l'annexe A, 2.2					N ^{bre} de chambres dans cette catégorie							
Tarif journalier	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tarif hebdomadaire	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif mensuel	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Description de la Garçonnière/Studio avec cuisine												

Suites à une chambre Selon la définition à l'annexe A, 2.2					N ^{bre} de chambres dans cette catégorie							
Tarif journalier	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif hebdomadaire	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif mensuel	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Description de la Suite à une chambre												

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Suites à une chambre avec cuisine Selon la définition à l'annexe A, 2.2	N ^{bre} de chambres dans cette catégorie											
	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Tarif journalier												
Simple												
Double												

Tarif hebdomadaire	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif mensuel	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Description de la Suite à une chambre avec cuisine

ÉTABLISSEMENT À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Type de devise utilisée (cocher une case seulement)	
<input type="checkbox"/>	Dollars américains (Les fournisseurs aux États-Unis doivent soumettre leurs tarifs en dollars américains)
<input type="checkbox"/>	Autre, spécifier: Les fournisseurs dans les autres pays peuvent soumettre leurs tarifs en dollars américains ou dans leurs devises locales

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE D

Liste des utilisateurs identifiés

Sur présentation d'une pièce d'identité, les employés des organismes énumérés ci-dessous qui voyagent en service commandé dans le cadre de leurs fonctions pourront bénéficier des tarifs libres de commission inscrits dans le Répertoire 2016 des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
Administration du pipe-line du Nord Canada
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Affaires étrangères, Commerce et Développement
Agence canadienne de développement économique du nord
Agence canadienne de développement international
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Agence canadienne d'inspection des aliments
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Agence de promotion économique du Canada Atlantique
Agence de santé publique du Canada
Agence des services frontaliers du Canada
Agence du revenu du Canada
Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario
Agence spatiale canadienne
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Anciens combattants Canada
Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Bibliothèque du parlement
Bibliothèque et Archives Canada
Bureau de la sécurité des transports du Canada
Bureau de l'Enquêteur correctionnel Canada
Bureau du Commissaire du centre de la sécurité des télécommunications
Bureau du Conseil privé
Bureau du surintendant des institutions financières
Bureau du vérificateur général du Canada
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Centre de la sécurité des télécommunications
Centre de recherches pour le développement international
Chambre des communes
Citoyenneté et Immigration Canada
Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada
Comité externe d'examen des griefs militaires
Commissaire à la magistrature fédérale
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Commissariat à l'information du Canada
Commissariat à l'intégrité du secteur public
Commissariat au lobbying du Canada
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Commissariat aux langues officielles
Commission canadienne de sûreté nucléaire
Commission canadienne des droits de la personne

Commission canadienne des grains

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Commission de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
Commission de l'immigration et du statut de réfugié
Commission des plaintes du public contre la GRC
Commission des relations de travail dans la fonction publique
Commission des revendications des Indiens
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
Commission du droit d'auteur Canada
Commission mixte internationale
Commission nationale des libérations conditionnelles
Condition féminine Canada
Conseil canadien des normes
Conseil canadien des relations industrielles
Conseil de contrôle de renseignements relatifs aux matériaux dangereux
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil des produits agricoles du Canada
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
Conseil national de recherches
Corporation commerciale canadienne
Cour suprême du Canada
Défense nationale
Développement économique Canada
Directeur général des élections
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
École de la fonction publique du Canada
Environnement Canada
Exportation et développement Canada
Finance Canada
Gendarmerie royale du Canada
Gouverneur général
Industrie Canada
Infrastructure Canada
Instituts de recherche en santé du Canada
Justice Canada
Monnaie royale canadienne
Musée des Beaux-arts du Canada
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Office de transports du Canada
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public
Office nationale de l'énergie
Office national du film
Parcs Canada
Passeport Canada
Patrimoine canadien
Pêches et Océans Canada
PPP Canada inc.
Procréation assistée Canada
Registraire du tribunal des revendications particulières
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Ressources naturelles Canada

Santé Canada
Secrétariat de la commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Secrétariat de la commission des nominations publiques
Secrétariat des conférences intergouvernementales
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Sécurité publique Canada
Service administratif des tribunaux judiciaires
Service Canada
Service correctionnel du Canada
Service des poursuites pénales du Canada
Services partagés Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Société immobilière du Canada ltée
Statistiques Canada
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
Téléfilm Canada
Transports Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Tribunal canadien des droits de la personne
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs
Tribunal canadien du commerce extérieur
Tribunal d'appel des transports du Canada
Tribunal de la concurrence
Tribunal de la dotation de la fonction publique
Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada

Autres Participants

Employés du gouvernement de la province de l'Alberta
Employés du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick
Employés du gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse
Employés du gouvernement de la province de l'Ontario
Employés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Employés du gouvernement du Territoire du Yukon

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE E

EXEMPLE DE RAPPORT TRIMESTRIEL

Ci-bas, vous trouverez un exemple de rapport trimestriel qui doit être envoyé à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et ce en conformité avec les modalités et conditions de la Demande d'offre à commandes, partie 6A, 6.2.2 – Rapports sur l'utilisation de l'offre à commandes.

Nuitées et revenus provenant du Gouvernement du Canada (GC) en 2016

Informations sur l'établissement			Nuitées du GC en 2016				Revenus du GC en 2016					
Code de fournisseur	Nom de l'établissement	Ville	T1	T2	T3	T4	TOTAL	T1	T2	T3	T4	TOTAL
HD												

Trimestre 1 (T1): janvier, février et mars

Trimestre 2 (T2): avril, mai et juin

Trimestre 3 (T3): juillet, août et septembre

Trimestre 4 (T4): octobre, novembre et décembre

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE G

LIMITES MAXIMALES DE TARIFS À L'ÉTRANGER POUR 2016

Veillez trouver ci-dessous les limites maximales de tarifs à l'étranger qui seront utilisées lors de l'évaluation, tel que stipulé à la Partie 4, 4.1.2 - Évaluation financière. Les limites ci-dessous sont en dollars américains et comprennent les taxes et les frais de service.

Pays et villes Limite maximale de tarif

Afghanistan

Kabul 102

Autres villes 51

Afrique du sud

Bloemfontein 103

Cape Town 238

Durban 178

Johannesburg 226

Pretoria 159

Sun City 159

Autres villes 124

Albanie

Tirana 190

Autres villes 80

Algérie

Alger 212

Autres villes 192

Allemagne

Berlin 209

Boeblingen 212

Bonames 242

Bremen 191

Cologne 213

Dresden 201

Duesseldorf 207

Echterdingen 212

Erfurt 192

Eschborn 242

Esslingen 212

Frankfort am Main 242

Garmisch - Partenkirchen 197

Hamburg 202

Hannover 158

Heidelberg 192

Herongen 207

Hoechst 242

Kalkar 207

Kornwestheim 212

Leipzig 190

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Ludwigsburg 212
Mainz 197
Moenchen - Gladbach 207
Munich 225
Nellingen 212
Oberammergau 197
Offenbach 242
Roedelheim 242
Sindelfingen 212
Stuttgart 212
Tuebingen 212
Twisteden 207
Wiesbaden 190
Autres villes 174

Andorres
Toutes les villes 209

Angola
Toutes les villes 405

Antigua et Barbuda
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril 205
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre 174
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 205

Antilles Britanniques
Anguilla
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril 140
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er mai au 30 novembre 121
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 140
Îles Caymans
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril 227
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er mai au 30 novembre 179
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 227
Îles Vièrges, Britanniques
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 14 avril 192
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 avril au 14 décembre 138
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 192

Antilles Hollandaises
Aruba
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 3 avril 257
Toutes les villes (dates et limites variables) 4 avril au 18 décembre 198
Toutes les villes (dates et limites variables) 19 décembre au 31 décembre 257
Bonaire
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 14 avril 155
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 avril au 14 décembre 118
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 155
Curacao 194
Saba 186
Saint Martin (Partie Hollandaise) 180
Autres villes
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 14 avril 155

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Toutes les villes (dates et limites variables) 15 avril au 14 décembre 118
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 155

Archipel de Chagos
Toutes les villes 55

Argentine
Bariloche 218
Buenos Aires 221
Mendoza 182
Autres villes 175

Arabie Saoudite
Région de Dhahran 260
Medina (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai 100
Medina (dates et limites variables) 15 juin au 30 septembre 169
Medina (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre 100
Riyadh 359
Taif (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai 111
Taif (dates et limites variables) 1er juin au 30 septembre 133
Taif (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre 111
Autres villes 347

Arménie
Toutes les villes 148

Australie
Adelaide 163
Brisbane 175
Broome 322
Canberra 171
Darwin 222
Exmouth 182
Fremantle 197
Hobart 174
Melbourne 203
Perth 224
Richmond 159
Sydney 184
Autres villes 142

Autriche
Graz 202
Linz 180
Salzburg 208
Vienne 185
Autres villes 213

Azerbaïdjan
Baku 246
Ganja 125
Qabala 128
Autres villes 98

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Bahamas, Les

Île Andros 149
Île Eleuthera 146
Île Grand Bahama 187
Nassau 318
Autres villes 149

Bahreïn

Toutes les villes 272

Bangladesh

Chittagong 100
Dhaka 200
Sylhet 105
Autres villes 73

Barbades

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril 287
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre 178
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 287

Belarus

Toutes les villes 216

Belgique

Antwerp 183
Brugge 124
Bruxelles 167
Diegem 167
Kleine Brogel 110
Liege 135
Shape/Chievres 107
Zaventem 167
Autres villes 78

Bélize

Belmopan 137
San Pedro 146
Autres villes 127

Bénin

Cotonou 128
Autres villes 80

Bermudes

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars 315
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er avril au 30 novembre 402
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 315

Bhutan

Toutes les villes 280

Bolivie

Cochabamba 85

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La Paz 120
Santa Cruz 130
Autres villes 64

Bosnie - Herzegovine
Toutes les villes 115

Botswana
Francistown 124
Gaborone (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars 130
Gaborone (dates et limites variables) 1er avril au 31 juillet 175
Gaborone (dates et limites variables) 1er août au 31 décembre 130
Kasane 170
Selebi Phikwe 96
Autres villes 138

Brésil
Belem 135
Belo Horizonte 123
Brasilia 252
Fortaleza 210
Foz do Iguacu 98
Goiania 194
Manaus 155
Natal 199
Porto Alegre 140
Porto Velho 114
Recife, Pernambuco 199
Rio de Janeiro 361
Salvador da Bahia 201
Sao Paulo 282
Autres villes 177

Brunei
Bandar Seri Begawan 193
Jerudong 245
Autres villes 75

Bulgarie
Bourgas 72
Plovdiv 167
Sofia 173
Varna 97
Autres villes 82

Burkina-Faso
Ouagadougou 131
Autres villes 68

Burundi
Toutes les villes 120

Cambodge
Phnom Penh 151

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Siem Riep (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril 170
Siem Riep (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre 155
Siem Riep (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 170
Sihanoukville 88
Autres villes 110

Cameroun
Douala 141
Limbe 130
Yaounde 136
Autres villes 100

Cap-Vert
Île Boa Vista 167
Île Fogo 70
Île Praia 144
Île Sal 156
Île Sao Tiago 51
Île Sao Vicente 115
Autres villes 62

Chili
Santiago 190
Toutes les villes 182

Chine
Beijing 258
Changchun 167
Chengdu 153
Chongqing 99
Dalian 166
Fuzhou 176
Guangzhou 243
Guilin 168
Haikou 187
Hangzhou 152
Harbin 187
Hong Kong 355
Jinan 121
Kunming 127
Lhasa 131
Lijiang 67
Nanjing 144
Nanning 131
Ningbo 143
Qingdao 157
Sanya 184
Shanghai 237
Shantou 141
Shenyang 193
Shenzhen 264
Suzhou 157
Tianjin 141
Urumqi 146

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Xiamen 159
Xian 142
Zhuhai 159
Autres villes 152

Chypre
Akrotiri 169
Limassol 169
Nicosia 163
Paphos 161
Autres villes 182

Colombie
Barranquilla 139
Bogota 277
Buenaventura 135
Cali 164
Cartagena 304
Medellin 166
Santa Marta 164
Autres villes 161

Comores
Moroni 263
Autres villes 89

Congo
Toutes les villes 212

Congo, République démocratique du
Bukavu 91
Goma 120
Kinshasa 279
Lubumbashi 150
Mbuji Mayi, Kasai 80
Autres villes 100

Corée
Busan 233
Changwon 127
Cheju 225
Chinju 91
Chongju 75
Chonju 159
Chung Ju 90
Incheon 164
Kimhae 70
Kumi 112
Kwangju 168
Kyongju 145
Masan 66
Pyeongchang 213
Pyongtaek 85
Seoul 230

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Sokcho 121
Taegu 133
Taejon 123
Ulsan 195
Autres villes 80

Corée, République démocratique de
Toutes les villes 190

Costa Rica
Toutes les villes 147

Côte d'Ivoire
Abidjan 216
Yamoussoukro 75
Autres villes 80

Croatie
Cavtat (dates et limites variables) 1er janvier au 12 mai 229
Cavtat (dates et limites variables) 13 mai au 15 octobre 340
Cavtat (dates et limites variables) 16 octobre au 31 décembre 229
Dubrovnik (dates et limites variables) 1er janvier au 12 mai 229
Dubrovnik (dates et limites variables) 13 mai au 15 octobre 340
Dubrovnik (dates et limites variables) 16 octobre au 31 décembre 229
Split (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril 169
Split (dates et limites variables) 1er mai au 15 octobre 270
Split (dates et limites variables) 16 octobre au 31 décembre 169
Autres villes 184

Cuba
Guantanamo Bay 50
Havana 100
Holguin 95
Matanzas 95
Santiago 100
Trinidad 92
Autres villes 80

Danemark
Aalborg 199
Copenhague 226
Lyngby 226
Odense 207
Autres villes 210

Djibouti
Djibouti 228
Autres villes 85

Dominique
Toutes les villes 126

Égypte
Alexandria 160

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Aswan 135
Le Caire 175
Luxor 150
Sharm el Sheikh 140
Autres villes 130

El Salvador
San Salvador 128
Autres villes 52

Émirats Arabes Unis
Dubai 365
Autres villes 340

Équateur
Guayaquil 164
Îles Galapagos 284
Manta 108
Quito 190
Autres villes 118

Érythrée
Asmara 154
Massawa 90
Autres villes 55

Espagne
Almeria 157
Barcelone 228
Bilbao 150
Fuengirola 148
Îles Baléares 184
La Coruna 141
Las Palmas de Gran Canaria 179
Madrid 219
Malaga 140
Marbella 140
Oviedo 115
San Sebastian 132
Santa Cruz de Tenerife 121
Santander 161
Santiago de Compostela 161
Seville 156
Valencia 128
Vigo 134
Zaragoza 234
Autres villes 143

Estonie
Tallin 118
Autres villes 85

Éthiopie
Addis Ababa 315

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Autres villes 96

Fidji

Korolevu 70

Nadi 187

Natadola 424

Sigatoka 145

Autres villes 156

Finlande

Helsinki 197

Autres villes 157

France

Bordeaux 199

Cannes (dates et limites variables) 1er janvier au 1er avril 323

Cannes (dates et limites variables) 1er mai au 30 septembre 460

Cannes (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre 323

Deauville 317

Lyon 212

Marseille 232

Montpellier 196

Nice 210

Paris 337

Strasbourg 232

Toulouse 220

Autres villes 160

Gabon

Libreville 335

Autres villes 184

Gambie

Banjul 138

Autres villes 35

Georgie

Borjomi 91

Gudauri (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars 162

Gudauri (dates et limites variables) 1er avril au 30 novembre 104

Gudauri (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 162

Kutaisi 85

Région d'Adjara 195

Tbilisi 236

Autres villes 72

Ghana

Accra 232

Takoradi 200

Autres villes 90

Gibraltar

Toutes les villes 91

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Grande-Bretagne

Belfast 233
Birmingham 194
Bristol 231
Cardiff, Wales 202
Caversham 215
Cheltenham 179
Crawley 336
Édinbourg 225
Gatwick204
Glasgow 194
Harrogate 141
High Wycombe 181
Horley 204
Londre 336
Manchester 202
Menwith Hill 141
Oxford 176
Reading 215
Autres villes 169

Grèce

Athens 200
Autres villes 152
Groenland
Illulissat 226
Kangerlussuaq 195
Nuuk 254
Thule 210
Autres villes 177

Grenade

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 16 avril 228
Toutes les villes (dates et limites variables) 17 avril au 19 décembre 163
Toutes les villes (dates et limites variables) 20 décembre au 31 décembre 228

Guadeloupe

Saint Martin (partie française) (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril 175
Saint Martin (partie française) (dates et limites variables) 1er mai au 14 décembre 110
Saint Martin (partie française) (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 175
Autres villes 77

Guatemala

Guatemala 131
Autres villes 106

Guinée

Conakry 224
Autres villes 57

Guinée - Bissau

Bissau 160
Autres villes 73

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Guinée Équatoriale
Toutes les villes 216

Guinée Française
Toutes les villes 168

Guyane
Toutes les villes 155

Haiti
Cap Haitien 150
Jacmel 98
Montrouis 133
Petionville 155
Port-au-Prince 155
Autres villes 140

Honduras
Îles Bay176
La Ceiba 98
San Pedro Sula 176
Tegucigalpa 171
Tela 109
Autres villes 78

Hongrie
Budapest 153
Autres villes 67

Île de l'Ascension
Toutes les villes 20

Île de Pâques
Toutes les villes 82

Île Mayotte
Toutes les villes 107

Îles Cocos (Keeling)
Toutes les villes 58

Îles Cook
Toutes les villes 229

Îles Féroé
Toutes les villes 226

Îles Malouines
Toutes les villes 115

Îles Marshall
Kwajalein Atoll 130
Likiep Atoll 76
Majuro 139

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Autres villes 50

Îles Salomon

Toutes les villes 196

Îles Tokelau

Toutes les villes 20

Îles Turques et Caicos

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril 304

Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 31 décembre 231

Inde

Agra 181

Bangalore 364

Chennai 300

Goa 156

Hyderabad 235

Kolkata 297

Mumbai 389

New Delhi 291

Pune 273

Trivandrum 182

Autres villes 200

Indonésie

Bali 255

Banda Aceh 80

Bandung 218

Batam 87

Denpasar 255

Jakarta 258

Jayapura 127

Surabaya 104

Timika, Irian Jaya 254

Yogyakarta 89

Autres villes 90

Iran

Toutes les villes 97

Iraq

Erbil 211

Autres villes 100

Irlande

Cork 157

Dublin 225

Galway 168

Autres villes 151

Islande

Akureyri 143

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Reykjavik (dates et limites variables) 1er janvier au 14 mai 178
Reykjavik (dates et limites variables) 15 mai au 1er octobre 237
Reykjavik (dates et limites variables) 2 octobre au 31 décembre 178
Autres villes 142

Israël

Eilat 360
En Boqeq 260
Haifa 290
Herzliya-Pituach 365
Jerusalem 360
Sedom 260
Tel Aviv 372
Autres villes 305

Italie

Bari 242
Bologna 270
Bolzano 137
Capri 408
Catania 257
Como 309
Ferrara 163
Florence 270
Gaeta (dates et limites variables) 1er janvier au 14 mai 104
Gaeta (dates et limites variables) 15 mai au 15 septembre 135
Gaeta (dates et limites variables) 16 septembre au 31 décembre 104
Genoa 224
La Spezia 140
Milan 288
Modena 169
Naples 176
Palermo 222
Pise 134
Pordenone-Aviano 85
Ravenna 141
Reggio Emilia 165
Rimini 175
Rome 355
Siena 258
Taormina 257
Treviso 180
Trieste 213
Turin 235
Venise 360
Verona 180
Vicenza 90
Autres villes 191

Jamaïque

Montego Bay (dates et limites variables) 1er janvier au 1er septembre 316
Montego Bay (dates et limites variables) 2 septembre au 30 novembre 209
Montego Bay (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 316
Toutes les villes 211

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Japon

Akashi 137
Akita 101
Amagasaki 137
Aomori 92
Asahikawa 98
Ashiya 146
Awashima 273
Beppu 167
Chitose 94
Fukui 80
Fukuoka 158
Fukuyama 80
Gifu 159
Hamamatsu 141
Hiroshima 124
Itazuke 158
Izumisano 178
Kagoshima 147
Kanazawa 94
Kitakyushu 157
Kochi 118
Komaki 118
Kumamoto 181
Kurashiki 207
Kure 108
Kushiro 76
Kyoto 186
Matsue 80
Matsuyama 116
Miyazaki 242
Morioka 107
Nagasaki 207
Nagoya 171
Nara 103
Narita 172
Niigata 75
Nishinomiya 146
Obihiro 117
Oita 108
Okayama 139
Okinawa (Préfecture) (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril 154
Okinawa (Préfecture) (dates et limites variables) 1er mai au 14 septembre 249
Okinawa (Préfecture) (dates et limites variables) 15 septembre au 31 décembre 154
Osaka-Kobe 137
Otsu 120
Oyama 82
Sapporo (dates et limites variables) 1er janvier au 14 mars 179
Sapporo (dates et limites variables) 15 mars au 30 avril 152
Sapporo (dates et limites variables) 1er mai au 31 octobre 179
Sapporo (dates et limites variables) 1er novembre au 30 novembre 152
Sapporo (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 179
Sasebo 73
Sendai 155

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Shiga 120
Takamatsu 103
Takayama 138
Tokushima 98
Tokyo 176
Tokyo-To 143
Tottori 94
Toyama 126
Toyonaka 123
Tsu 128
Wakayama 128
Yamato 127
Yokohama 118
Yokota 118
Yufuin 149
Autres villes 140

Jordanie

Amman 249
Mer Morte/Vallée de Jordanie (dates et limites variables) 1er janvier au 14 mars 199
Mer Morte/Vallée de Jordanie (dates et limites variables) 15 mars au 15 juin 215
Mer Morte/Vallée de Jordanie (dates et limites variables) 16 juin au 31 décembre 199
Petra 176
Autres villes 146

Kazakhstan

Aktau 213
Almaty 217
Astana 240
Autres villes 138

Kenya

Lamu (dates et limites variables) 1er janvier au 15 janvier 300
Lamu (dates et limites variables) 16 janvier au 30 juin 221
Lamu (dates et limites variables) 1er juillet au 31 décembre 300
Malindi (dates et limites variables) 1er janvier au 15 janvier 300
Malindi (dates et limites variables) 16 janvier au 30 juin 237
Malindi (dates et limites variables) 1er juillet au 31 décembre 300
Mara (région) (dates et limites variables) 1er janvier au 15 janvier 300
Mara (région) (dates et limites variables) 16 janvier au 30 juin 250
Mara (région) (dates et limites variables) 1er juillet au 31 décembre 300
Mombasa 165
Mont Kenya (région) (dates et limites variables) 1er janvier au 15 janvier 300
Mont Kenya (région) (dates et limites variables) 16 janvier au 30 juin 220
Mont Kenya (région) (dates et limites variables) 1er juillet au 31 décembre 300
Nairobi 290
Nanyuki 38
Watamu 219
Autres villes 115

Kiribati

Toutes les villes 76

Kosovo

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pristina 96
Autres villes 56

Koweït
Toutes les villes 327

Kyrgyzstan
Bishkek 224
Région d'Issyk-Kul 130
Autres villes 75

Laos
Luang Prabang 184
Vientiane 120
Autres villes 110

Latvie
Toutes les villes 129

Lesotho
Maseru 113
Autres villes 108

Liban
Toutes les villes 135

Libéria
Monrovia 200
Autres villes 70

Libye
Benghazi 117
Misurata 117
Sirte 117
Autres villes 81

Liechtenstein
Toutes les villes 261

Lithuanie
Palanga (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai 160
Palanga (dates et limites variables) 1er juin au 30 septembre 200
Palanga (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre 160
Vilnius 200
Autres villes 130

Luxembourg
Toutes les villes 253

Macau
Toutes les villes 321

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Macédoine
Skopje 161
Autres villes 89

Madagascar
Antananarivo 158
Nosy Be 145
Autres villes 113

Malawi
Blantyre 146
Lilongwe 150
Salima 160
Autres villes 117

Malaisie
Kota Kinabalu, Sabah 110
Kuala Lumpur 186
Kuantan 93
Langkawi 282
Melaka 78
Penang 102
Autres villes 115

Maldives
Toutes les villes 321

Mali
Bamako 125
Autres villes 63

Malta
Toutes les villes 129

Maroc
Agadir 146
Casablanca 192
Fes 215
Marrakech 199
Rabat 148
Tanger 165
Taroudant 155
Autres villes 131

Martinique
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril 257
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre 211
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 257

Mauritanie
Kaedi 47
Nouadhibou 79
Nouakchott 129
Autres villes 48

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Maurice
Toutes les villes 127

Mexique
Acapulco 170
Cabo San Lucas 273
Campeche 106
Cancun 242
Chihuahua 96
Ciudad Juarez 66
Ciudad Victoria 96
Colima 119
Cozumel 151
Cuernavaca 138
Culiacan 79
Ensenada 141
Guadalajara 161
Hermosillo 115
Huatulco 132
Ixtapa Zihuatanejo 99
La Paz 130
Manzanillo 145
Matamoros 87
Mazatlan 130
Merida 129
Mexicali 160
Mexico 244
Monterrey 165
Morelia 108
Nogales 132
Nuevo Laredo 76
Playa del Carmen, Quintana Roo 132
Puebla 123
Puerto Penasco 134
Puerto Vallarta 181
Queretaro 113
San Carlos 111
San Miguel de Allende 120
Tapachula 94
Tijuana 126
Valle del Bravo 242
Veracruz 120
Zacatecas 134
Autres villes 102

Micronésie
Kosrae 125
Pohnpei 129
Yap 127
Autres villes 120

Moldavie
Toutes les villes 161

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Monaco

Toutes les villes 406

Mongolie

Ulaanbaatar 185

Autres villes 90

Montenegro

Toutes les villes 187

Montserrat

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril 105

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er mai au 30 novembre 70

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 105

Mozambique

Maputo 220

Autres villes 189

Myanmar

Naypyitaw 150

Rangoon 234

Autres villes 220

Namibie

Etosha 91

Swakopmund 120

Walvis Bay 91

Windhoek 150

Autres villes 74

Nauru

Toutes les villes 148

Népal

Kathmandu 166

Pokhara 124

Autres villes 129

Nicaragua

Île Corn 116

Managua 168

San Juan del Sur 242

Autres villes 98

Niger

Niamey 100

Autres villes 99

Nigéria

Abuja 424

Kaduna 265

Lagos 281

Autres villes 297

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Niue

Toutes les villes 78

Norvège

Stavanger 164

Autres villes 163

Nouvelle-Calédonie

Toutes les villes 192

Nouvelle-Zélande

Auckland 174

Christchurch 171

Queenstown 148

Rotarua 146

Wellington 178

Autres villes 128

Oman

Duqm 179

Muscat 261

Autres villes (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai 167

Autres villes (dates et limites variables) 1er juin au 30 septembre 211

Autres villes (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre 167

Ouganda

Entebbe 144

Fort Portal 113

Gulu 62

Jinja 215

Kampala 250

Mbale 71

Autre villes 62

Ouzbékistan

Tashkent 180

Autres villes 80

Pakistan

Faisalabad 133

Islamabad 70

Karachi 231

Lahore 249

Peshawar 156

Autres villes 154

Palau, République de

Toutes les villes 204

Panama

Colon 114

David, Chiriqui 114

Panama 173

Autres villes 84

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Port Moresby 352
Autres villes 213

Paraguay

Asuncion 167
Ciudad del Este 133
Pegro Juan 45
Autres villes 62

Pays-Bas

Amsterdam 225
Coeverden 152
Eindhoven 203
Hague, the 191
Lisse 167
Maastricht 229
Noordwijk 185
Papendrecht 185
Rotterdam 185
Schiphol 197
Utrecht 159
Ypenburg 191
Autres villes 179

Pérou

Cuzco 213
Lima 250
Paracas 196
Autres villes 127

Philippines

Cebu 126
Davao 95
Mactan 184
Manille 179
Autres villes 108

Pologne

Gdansk 150
Katowice 207
Krakow 238
Poznan 216
Varsovie 188
Wroclaw 142
Zakopane 121
Autres villes 167

Polonésie Française

Toutes les villes 266

Portugal

Cascais 102
Estoril 102

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Île Faial (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars	94
Île Faial (dates et limites variables) 1er avril au 31 octobre	102
Île Faial (dates et limites variables) 1er novembre au 31 décembre	94
Îles Madères	107
Île San Muguel (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars	136
Île San Muguel (dates et limites variables) 1er avril au 31 octobre	174
Île San Muguel (dates et limites variables) 1er novembre au 31 décembre	136
Lisbon	136
Oeiras	102
Oporto	129
Ponta Delgada (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars	136
Ponta Delgada (dates et limites variables) 1er avril au 31 octobre	174
Ponta Delgada (dates et limites variables) 1er novembre au 31 décembre	136
Autre villes	95

Qatar

Toutes les villes 227

République Centre-Africaine

Toutes les villes 216

République Dominicaine

La Romana 186

Puerto Plata 106

Santo Domingo 145

Sosua 106

Autres villes 129

République Tchèque

Brno 185

Prague 280

Autres villes 136

Réunion

Toutes les villes 145

Roumanie

Bucharest 165

Constanta 97

Autres villes 109

Russie

Moscou 351

Saint-Pétersbourg 352

Sochi 305

Vladivostok 221

Yuzhno-Sakhalinsk 250

Autres villes 116

Rwanda

Akagera 148

Kigali 203

Ruhengeri 116

Autres villes 112

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Saint-Kitts et Névis

Toutes les villes (dates et limites variables)	1er janvier au 15 avril	269	
Toutes les villes (dates et limites variables)	16 avril au 14 décembre	212	
Toutes les villes (dates et limites variables)	15 décembre au 31 décembre		269

Saint-Siege, Le Saint-Siege, Le 355

Saint-Vincent et la Grenade

Toutes les villes (dates et limites variables)	1er janvier au 30 avril	170	
Toutes les villes (dates et limites variables)	1er mai au 9 décembre	150	
Toutes les villes (dates et limites variables)	10 décembre au 31 décembre		170

Sainte-Hélène

Toutes les villes	49		
-------------------	----	--	--

Sainte-Lucie

Toutes les villes (dates et limites variables)	1er janvier au 31 mai	233	
Toutes les villes (dates et limites variables)	1er juin au 19 décembre	204	
Toutes les villes (dates et limites variables)	20 décembre au 31 décembre		233

Samoa

Toutes les villes	186		
-------------------	-----	--	--

San Marino

Toutes les villes	112		
-------------------	-----	--	--

Sao Tome et Principe

Principe (toutes les villes)	258		
Sao Tome (toutes les villes)	154		

Sénégal

Dakar	157		
Mbour	91		
Autres villes	75		

Serbie

Belgrade	201		
Kopaonik	152		
Autres villes	60		

Seychelles

Toutes les villes	320		
-------------------	-----	--	--

Sierra Leone

Toutes les villes	140		
-------------------	-----	--	--

Singapour

Toutes les villes	284		
-------------------	-----	--	--

Slovaquie

Bratislava	249		
Zilina	134		
Autres villes	153		

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Slovénie

Portoroz 207
Autres villes 158

Somalie

Mogadishu 170
Autres villes 112

Soudan

Khartoum 372
Autres villes 323

Soudan (sud)

Toutes les villes 182

Sri Lanka

Ahungalla 110
Bentota 104
Chilaw 98
Colombo 220
Galle 145
Kandy 177
Trincomalee 155
Autres villes 107

Suède

Toutes les villes 226

Suisse

Basel 250
Bern 303
Davos 357
Genève 342
Klosters 293
Lugano 271
Montreux 359
Zurich 292
Autres villes 245

Suriname

Toutes les villes 126

Swaziland

Mbabane 113
Autres villes 47

Syrie

Toutes les villes 236

Taiwan

Kaohsiung 120
Taichung 109
Taipei 169
Autres villes 121

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tadjikistan

Dushanbe 242
Khorog 176
Autres villes 100

Tanzanie

Arusha 140
Dar es Salaam 205
Morogoro 137
Zanzibar 185

Autres villes 110
Tchad
Ndjamena 227
Autres villes 173

Thaïlande

Bangkok 146
Chiang Mai 127
Hua Hin 155
Île Samui 161
Khao Lak 207
Krabi 207
Pattaya City 116
Phuket 207
Autres villes 76

Timor-Leste

Dili 158
Autres villes 70

Togo

Lama Kara 43
Lome 126
Sokode 47
Autres villes 30

Tonga

Toutes les villes 152

Trinité et Tobago

Tobago (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril 262
Tobago (dates et limites variables) 16 avril au 20 décembre 213
Tobago (dates et limites variables) 21 décembre au 31 décembre 262
Autres villes 236

Tunisie

Carthage 118
Gammarth 118
Lamarsa 118
Tabarka (dates et limites variables) 1er janvier au 30 septembre 118
Tabarka (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre 84

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tozeur (dates et limites variables) 1er janvier au 14 janvier 71
Tozeur (dates et limites variables) 15 janvier au 30 avril 123
Tozeur (dates et limites variables) 1er mai au 31 décembre 71
Tunis 118
Autres villes 84

Turkmenistan
Ashgabat 189
Autres villes 100

Turquie
Adana-Incirlik 165
Ankara 235
Antalya 189
Aydin 160
Bursa 158
Elmadag 235
Gaziantep City 131
Istanbul 299
Izmir-Cigli 216
Manzarali 235
Nevsehir 140
Yamanlar 216
Autres villes 120

Tuvalu
Toutes les villes 112

Ukraine
Kharkiv 152
Kiev 243
Autres villes 140

Uruguay
Colonia 186
Punta del Este (dates et limites variables) 1er janvier au 15 mars 264
Punta del Este (dates et limites variables) 16 mars au 14 décembre 220
Punta del Este (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre 264
Autres villes 160

Vanuatu
Île Tanna 260
Port Vila 245
Santos 156
Autres villes 20

Vénézuéla
Barquisimeto 263
Caracas 314
Maracaibo 276
Porlamar 266
Puerto La Cruz 278
Purto Ordaz 285
Punto Fijo 241

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Valencia 249
Autres villes 278

Vietnam
Dalat 154
Danang 143
Hanoi 180
Ho Chi Minh-Ville 220
Autres villes 122

Wallis et Futuna
Toutes les villes 73

Yémen
Aden 164
Sanaa 360
Autres villes 108

Zambie
Livingstone 236
Lusaka 190
Autres villes 95

Zimbabwe
Bulawayo 122
Chutes Victoria 273
Harare 192
Autres villes 97

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60LP-150002/0003/0004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
LP011

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60LP-150002/0003/0004

File No. - N° du dossier
LP011/E60LP-150002/0003/0004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE H

INSTRUCTIONS POUR LES FOURNISSEURS ÉTRANGERS CONCERNANT LES VIREMENTS TÉLÉGRAPHIQUES

Pour obtenir une copie de cette annexe, veuillez communiquer avec TPSGC à l'adresse
rhelvdgt.acrdtmd@tpsgc-pwgsc.gc.ca